



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 8 AVRIL, À 19H30, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est assemblé salle Georges-Brassens sous la présidence de son Maire, Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Étaient présents :

M. BENISTI, M. OUDINET, Mme CHETARD, Mme FERRA-WILMIN, M. PHILIPPS, Mme COMBAL, M. BOUKARAOUN, Mme DORIZON, M. CARDOSO, M. MERABET, M. ANTOINE, M. MONTOURSIS (arrivé à la délibération n°2025-04-05), Mme VAZ, M. BONVIE ; Mme FURET, Mme KANDASAMY, Mme DIARRASSOUBA-CISSE, M. MARCHAND ; M. LELIEVRE, M. VALLEUR, M. MASSOT, M. MALEINE, Mme BENBELKACEM ; M. AMARA. M. LEGROS (arrivé à la délibération n°2025-04-02)

Excusés représentés :

Mme FACCHINI (pouvoir à Mme DORIZON) ; M. BEGAT (pouvoir à M. OUDINET) ; M. TAMEGNON HAZOUME (pouvoir à Mme KANDASAMY) ; Mme FUMEE (pouvoir à Mme FERRA-WILMIN) ; M. NOEL (pouvoir à M. MARCHAND) ; Mme MEGHARA-HADRI (pouvoir à Mme COMBAL) ; Mme POIDEVAIN (pouvoir à M. LELIEVRE) ; Mme BRICOT (pouvoir à M. VALLEUR)

Absents excusés :

Mme CINCET

Mme REVIRIEGO

Secrétaire de Séance :

Évelyne DORIZON

LE QUORUM est atteint et la séance est ouverte à 19h30*.

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons des souffrants. Nicole BRICOT donne pouvoir à Yann VALLEUR. Cédric NOËL donne pouvoir à Michel MARCHAND. Monique FACCHINI donne pouvoir à Évelyne DORIZON. Alain TAMEGNON donne pouvoir à Praveena KANDASAMY. Jean-Philippe BÉGAT donne pouvoir à Michel OUDINET. Lucie POIDEVAIN donne pouvoir à François LELIÈVRE, Faiza HADRI, à Carole COMBAL, et Dorine FUMÉE, à Florence FERRA-WILMIN.

Y a-t-il d'autres pouvoirs ? Il n'y en a pas.

Nous devons désigner une secrétaire de séance. Évelyne ? Merci, Évelyne.

Concernant les décisions du maire, y a-t-il des demandes d'explications ? Pas de demande.

N°2025-04-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 février 2025

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de modification ? Non. Très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents cette délibération, par 31 POUR.

N°2025-04-02 - Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite de la démission de Mme Nadine MOHAMMED

M. LE MAIRE.- Nous avons l'installation d'un nouveau conseiller municipal, puisque j'ai reçu la démission de Mme Nadine MOHAMMED. Elle n'est pas là ? Non. Elle a démissionné, mais elle aurait pu être là pour la passation de pouvoir. C'est dommage, je lui aurais rendu hommage pour avoir passé un moment important avec nous, dans notre Conseil, et d'avoir été, je dirais, une élue d'opposition mesurée, avec des propos cohérents, intéressants, etc. Je regretterai donc Mme Nadia MOHAMMED.

C'est M. Jérémy LEGROS qui lui succède, puisqu'il est le suivant sur la liste. Je vous invite, Monsieur LEGROS, à prendre place, et je vous souhaite évidemment la

bienvenue dans ce Conseil municipal. Votre présence sera moins importante et moins longue que celle de Mme MOHAMMED, mais c'est un plaisir de vous accueillir pour le peu de temps que vous passerez avec nous.

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, PREND ACTE de la démission de Mme Nadine MOHAMMED,

ARTICLE 2, PREND ACTE de l'installation de M. Jérémy LEGROS,

ARTICLE 3, PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de cette délibération.

N°2025-04-03 - Approbation du compte financier unique - Exercice 2024

M. LE MAIRE.- C'est un Conseil important, vous le savez, puisque c'est le vote de notre budget, mais aussi l'approbation de notre compte financier unique pour l'ensemble de l'exercice 2024. Anciennement, on appelait cela le compte administratif. Désormais, c'est l'approbation du compte financier unique.

Je passe tout de suite la parole à Michel OUDINET.

M. OUDINET.- Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues. Je vais vous présenter, premièrement, le compte financier unique. Je rappelle qu'il est un document coproduit par le maire et le comptable public.

Ainsi, ce rapport de présentation retranscrit l'activité comptable de la Ville pour l'année 2024 et s'articule en deux parties. D'une part, un volet budgétaire, avec une présentation des résultats de l'exercice, des résultats cumulés, de l'exercice comptable et de la présentation allégée par fonction. D'autre part, un volet patrimonial et financier, qui reprend le solde intermédiaire de gestion, le bilan du calcul du fonds de roulement, et l'état de la trésorerie. Enfin, cette année, une nouvelle annexe apparaît dans le compte financier traitant les écritures à caractère environnemental, dit « budget vert ».

Tout d'abord, le résultat budgétaire 2024. Sur les dépenses de fonctionnement, il y a une réduction de 16 % des charges courantes des services, soit 2,2 millions d'euros d'économies.

Concernant les recettes de fonctionnement, il y a une optimisation des participations des partenaires financiers de près de 730 000 euros, il s'agit là de la CAF, et une optimisation des produits des services pour 854 000 euros, c'est-à-dire les prestations à la population. En ce qui concerne le volet investissement, il y a une gestion de la dette avec un désendettement de 3 millions d'euros pour atteindre un stock de dettes de 50 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Nous allons maintenant examiner la section de fonctionnement. Pour rappel, la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à 65 092 200 euros. Les recettes de fonctionnement, elles, s'élèvent à 53 500 000 euros, avec un taux d'exécution de 94,7 % par rapport aux prévisions, contre 93,8 % en 2023.

Comparativement à 2023, les charges progressent de 3,95 %, contre une augmentation de 5,35 % entre 2022 et 2023. Cette légère augmentation des charges de fonctionnement en 2024 reflète les efforts de maîtrise des coûts des services, en lien avec les orientations municipales.

Les charges de fonctionnement peuvent se diviser en deux catégories.

D'une part, il y a les charges dites « rigides », qui regroupent les dépenses obligatoires. On y trouve les charges de personnel, les atténuations de produits, les charges financières, ainsi qu'une partie des autres charges de gestion, comme les participations et le FPIC. Ces dépenses sont manageable.

D'autre part, il y a les charges dites « flexibles ». Ces charges sont davantage liées à des ajustements selon le contexte économique et les besoins des services. Elles concernent principalement les charges à caractère général, qui sont très légèrement en augmentation en 2024 pour atteindre 11 720 000 euros, soit + 1,4 %, et les charges de gestion courante, qui progressent de 6,4 % par rapport à 2024 et atteignent un niveau de 3 200 000 euros.

Maintenant, regardons les dépenses principales de fonctionnement ligne par ligne. Le tableau qui vous est présenté ici exprime les évolutions de ces différents chapitres entre le BP 2024 et le réalisé au 31 décembre 2024.

L'évolution de ces différentes charges reflète une gestion rigoureuse des dépenses, avec une maîtrise des charges rigides et une gestion souple et adaptée des charges flexibles, et ceci, dans un contexte économique marqué par l'inflation.

Les charges courantes, chapitre 011, atteignent 11 727 000 euros, soit un taux de réalisation de 84 %. Les charges à caractère général représentent plus de 21,9 % des charges réelles. Chaque année, elles évoluent selon le contexte. De ce fait, nous constatons une progression de 1,4 % entre 2023 et 2024, soit + 166 560 euros, sur un total de 11 700 000 euros. Sont affichées toutes les réalisations qui ont été faites sur cette ligne budgétaire. Le taux de réalisation est important, puisqu'il monte à 84 %.

Ensuite, les charges de la masse salariale sont de 35 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 98 %. Les charges de personnel enregistrent une hausse de 4,7 %, soit + 1,5 million d'euros en 2024, contre 4,86 % en 2023. Le chapitre 012 se compose de la rémunération des bases pour plus de 19 940 000 euros, de la rémunération du NBI pour environ 981 000 euros, du régime indemnitaire pour 4 200 000 euros, des charges patronales pour 9 500 000 euros, dont la cotisation pour les assurances de personnel pour 323 000 euros, et de diverses cotisations pour 280 000 euros.

Les atténuations de produits représentent 1,9 million d'euros, pour un taux de réalisation de 98 %. Ces dépenses se déclinent comme suit. D'abord, le fonds national de garantie individuelle des ressources pour 1 562 000 euros, qui reste constant depuis son institution à la suite de la réforme fiscale de 2008. Ensuite, le FPIC, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, dont le montant est variable selon l'évolution du potentiel financier de la Ville. En 2024, le FPIC s'élève à 337 000 euros. Enfin, le remboursement des amendes de stationnement au profit de la Région, pour 175 euros.

Les autres charges de gestion courante, chapitre 65, s'élèvent à 3 182 000 euros, soit un taux de réalisation de 98 %. Dans ce chapitre sont enregistrées les catégories des dépenses suivantes : les admissions en non-valeur, la participation au budget de la brigade des sapeurs-pompiers pour 672 000 euros, la participation au budget de l'EPT 10 au titre des compétences transférées pour 435 000 euros, la participation au titre de l'adhésion d'Infocom et du Sipperec pour 243 000 euros, les subventions au CCAS pour 500 000 euros et « Réussir à Villiers » pour 25 000 euros, les subventions aux associations

pour 627 000 euros, la rémunération du délégataire voirie pour 216 000 euros, l'aide et l'acquisition de logements en BRS pour 20 000 euros, et la participation aux frais d'entretien du bois Saint-Martin pour 51 000 euros.

En ce qui concerne les charges financières, chapitre 66, elles atteignent 1 538 000 euros, avec un taux de réalisation de 99 %. Elles concernent les charges de la dette pour le montant que je viens de vous indiquer, 1 538 000 euros.

Nous allons ensuite vous présenter la structure des dépenses de fonctionnement. Les atténuations de produits représentent 4 %, les charges de gestion courante, 6 %, les charges financières, 3 %, les charges courantes, 22 %, les agents restauration, animation, piscine et cinéma, donc les agents en régie, 13 %, et les agents des autres services pour 52 %.

Maintenant, les recettes de fonctionnement.

Sur l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4 % par rapport à 2023, soit un gain de 2,2 millions d'euros. Cette progression s'explique principalement par une évolution des produits des services pour 678 000 euros, une augmentation des subventions de la CAF pour 811 000 euros, ainsi qu'une augmentation des produits financiers pour 73 000 euros, liée au remboursement du fonds de soutien.

Le tableau qui vous est présenté représente les recettes par rapport au budget prévisionnel, de BP à BP.

Les atténuations de charges, chapitre 13, représentent 0,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les produits des services et des domaines, chapitre 70, s'élèvent à 5 370 000 euros, soit un taux de réalisation de 119 %. Ils représentent 9,2 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces produits augmentent aussi en valeur au cours de l'année, + 678 000 euros, du fait de l'augmentation des fréquentations dans les services à la population, principalement dans le secteur scolaire et périscolaire, avec plus de 100 enfants supplémentaires qui fréquentent la restauration municipale.

Les produits des impôts et taxes s'élèvent à 40 306 000 euros, soit un taux de réalisation de 100 %. Il s'agit des produits de la taxe foncière bâtie et non bâtie pour 32 millions d'euros, des droits de mutation pour 1 193 000 euros, de la publicité extérieure

pour 140 000 euros, de la taxe sur la consommation électrique pour 491 000 euros, de l'attribution de compensation pour 5 276 000 euros, et du FSRIF pour 1 166 000 euros.

En ce qui concerne les dotations et participations, chapitre 74, elles sont de 10 349 427 euros, soit un taux de réalisation de 108 %, avec un ratio de structure de 17,8 %. Les dotations et subventions sont le deuxième poste des recettes de la Ville. Elles reflètent le flux financier avec l'État, les autres collectivités territoriales et les autres organismes publics, par exemple la CAF. On y trouve donc la DGF pour 3 900 000 euros, la DSU pour 1 600 000 euros, la DNP pour 379 000 euros, l'allocation compensatrice pour 447 000 euros, les subventions du Département pour 284 000 euros, la subvention d'État pour 325 000 euros, et la subvention de la CAF pour 3 200 000 euros.

Les autres produits de gestion, chapitre 75, atteignent 861 000 euros, pour un taux de réalisation de 104 %. Ils concernent principalement les revenus des immeubles relatifs aux loyers pour 861 000 euros.

Les produits financiers, chapitre 76, s'élèvent à 699 000 euros, soit un taux de réalisation de 110 %. Ce chapitre enregistre principalement le versement de 584 000 euros effectué par l'État au titre du fonds de soutien, ainsi que les intérêts de placement sur comptes à terme pour 113 000 euros.

Pour terminer, les produits spécifiques, chapitre 77, sont de 387 000 euros, soit un taux de réalisation de 431 %. Ce sont principalement les produits de cession, donc d'immobilisation, pour 298 000 euros, ainsi que des annulations de mandats sur des titres antérieurs pour 88 000 euros.

Le *slide* suivant présente la répartition de tout ce que je viens de vous dire sur le budget. Les produits de gestion courante représentent 2 %, les produits des services, 10 %, les impôts des ménages, 57 %, l'attribution de compensation, c'est-à-dire CFE, CVAE et TASCOM, 9 %, le FSRIF, 2 %, les droits de mutation, 2 %, et les subventions et dotations, 18 %.

La courbe qui vous est présentée ici montre l'évolution des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement depuis 2014. Il y avait un effet ciseau en 2021, que nous avons compensé. À partir de cette année-là, nous avons repris des recettes supplémentaires par rapport aux dépenses. Nous atterrissons en 2024 à 58 226 000 euros en recettes, pour des dépenses de 53 465 000 euros.

Concernant l'évolution du poids de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, elle représentait 13,42 % en 2014 et, en 2024, elle n'en représente plus que 7,88 %.

S'agissant des résultats de fonctionnement, le résultat reporté est de 8,6 millions d'euros, le résultat de l'exercice est de 2,4 millions d'euros, nous observons donc un résultat de clôture 2024 de 11 millions d'euros.

Nous allons maintenant voir la section de l'investissement.

La section investissement du budget de l'exercice 2024 a été votée en équilibre à la somme de 20 996 200 euros en dépenses et en recettes. Les principales dépenses d'investissement sont la dette, avec un taux de réalisation de 96 %, les travaux, avec un taux de réalisation de 37 %, dont le détail est affiché dans cette liste, et les acquisitions et le matériel pour 986 000 euros, soit un taux de réalisation de 96 %.

Si nous passons à la répartition de la structure, les restes à réaliser représentent 29 %, le remboursement de la dette, 16 %, le matériel, 7 %, et les travaux, 48 %.

Nous avons maintenant l'impact sur la transition écologique. Les dépenses que nous avons réalisées en 2024 et qui ont un effet sur la transition écologique sont de 3 millions d'euros, 3 millions d'euros de dépenses favorables ou sans impact direct sur les trois axes qui sont affichés à gauche : la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels, et la prévention de la biodiversité et la protection des espaces naturels. Ces 3 millions d'euros concernent des plantations et des végétaux, l'aménagement du parc Michot, les acquisitions de véhicules électriques, les travaux de rénovation thermique dans les écoles, à l'Escale, à Géo-André, et les mises aux normes électriques dans les bâtiments publics.

Ensuite, les principales recettes d'investissement.

En ce qui concerne le FCTVA et la taxe d'aménagement, nous avons réalisé un montant de 2,9 millions d'euros, soit 103 %. Il se décompose en la taxe d'aménagement pour 2 millions d'euros, et le FCTVA pour 923 000 euros.

Les subventions correspondent à 682 000 euros encaissés en 2024, soit un taux de réalisation de 20 %. Nous avons reporté au budget 2025 la liste qui vous est présentée ici. Je ne sais pas si vous le voyez bien, c'est Géo-André, la rénovation énergétique de l'Escale, l'extension de l'école Jean-Jaurès, le terrain synthétique, la flotte automobile,

la Micro-Folie, la piscine, « Centres-Villes Vivants », le plan vélo, les bornes de recharge et le fonds de propriété. Ces recettes arriveront sur le budget 2025.

En ce qui concerne maintenant les emprunts, il s'agit d'un emprunt de 500 000 euros contracté en 2025 et mobilisé en 2024. Pour mémoire, ce sont des emprunts qui sont en fin de compte remboursés avec le FCTVA deux ans après.

Enfin, l'excédent sur la section d'investissement est de 1,2 million d'euros.

M. LE MAIRE.- Vous avez dit « 2025 », mais l'emprunt a été contracté en 2023 et mobilisé en 2024.

M. OUDINET.- Oui, 2023, pardon. C'est bien ce que j'ai écrit sur mon papier.

M. LE MAIRE.- Vous avez dit « 2025 », ce n'est pas grave. - 1 sur la note.

M. OUDINET.- Très bien. Je vais me faire virer, moi...

(Rires.)

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Sans indemnités, oui, c'est cela.

M. OUDINET.- Ensuite, la répartition : l'excédent représente 28 % des recettes, l'emprunt, 9 %, les subventions, 12 %, et le FCTVA et TAM, 51 %.

Nous en arrivons au résultat du budget sur la section d'investissement. Le résultat reporté est de - 2,9 millions d'euros, le résultat de l'exercice est de - 530 000 euros, le résultat de clôture montre donc un besoin de financement de 3,4 millions d'euros.

Ensuite, la répartition de la dette vous est affichée ici : 44 % pour la Société de financement local, 15 % pour la Société Générale, 7 % pour la Caisse d'épargne, 3 % pour la Banque des territoires, 11 % pour Arkéa, et 20 % pour l'Agence France locale.

Concernant la structure de la dette, 92 % de nos emprunts sont à taux fixe, et 8 % à taux variable.

Enfin, l'évolution de la dette. Nous étions à 70 788 000 euros en 2014, et nous atterrissons à 50 221 000 euros en 2024. À partir de 2024, l'extinction de la dette est donc de 12 ans.

Un intervenant, hors micro.- C'est avec le fonds de soutien ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. OUDINET.- C'est avec le fonds de soutien, oui.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci, Michel.

Qui souhaite intervenir ?

(Interventions hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Après ? D'accord, un package.

M. OUDINET.- Parfait.

M. MALEINE.- Je voudrais juste préciser à M. OUDINET que, pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, que vous avez évoqué, la contribution de Villiers n'est pas calculée à partir du potentiel fiscal de la Ville, contrairement à ce que vous avez dit. C'est d'ailleurs ce qui a fait l'objet de la censure constitutionnelle et de la correction en loi de finances en 2025.

M. OUDINET.- Très bien.

M. LE MAIRE.- Absolument. C'est vrai.

Je me retire pour le vote.

(M. le Maire quitte la séance.)

M. OUDINET.- Mes chers collègues, je mets l'approbation du compte financier à votre vote.

Le compte financier unique 2024 de la Ville a été arrêté à la somme de 66 457 160,87 euros en recettes et 64 562 112,52 euros en dépenses, soit un solde positif de 1 895 048,35 euros. Le reste à réaliser s'élève à 5 056 785,33 euros en recettes et 5 039 136,07 euros en dépenses, ce qui représente un solde positif de 17 649,26 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice, dont les résultats sont les suivants.

En fonctionnement :

- un résultat de l'exercice 2024 de 2 427 428,49 euros,
- un résultat antérieur reporté de 8 609 238,16 euros,
- un résultat de clôture de 11 036 666,65 euros.

En investissement :

- un résultat de l'exercice 2024 de - 532 380,14 euros,
- un solde de l'exécution antérieure reporté de - 2 863 566,69 euros,
- un solde d'exécution de la section d'investissement de - 3 394 946,83 euros,
- un solde des restes à réaliser de 17 649,26 euros,

- un solde d'exécution de clôture de - 3 378 297,57 euros.

Outre les tableaux relatifs à l'exécution budgétaire et les états annexés, le compte administratif unique représentent un bilan et un compte de résultat.

Au 31 décembre, le bilan affiche les résultats suivants.

En actifs :

- actifs immobilisés, 238 200,77 euros,
- actifs circulants, hors trésorerie, 4 983 064 euros,
- trésorerie, 6 364,13 euros.

En passifs :

- fonds propres, 196 810,73 euros,
- dette financière, 53 888 euros,
- dette non financière, 3 212,91 euros.

Soit un total d'actifs et de passifs arrêté à 254 226,94 euros.

Le résultat représente les soldes successifs suivants :

- produits nets de l'activité, 3 898,73 euros,
- produits financiers nets, - 1 171,30 euros,
- résultat de l'exercice, 2 427,43 euros.

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances réunie le 2 avril 2025,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, ADOPTE le compte financier unique 2024 du budget principal arrêté aux sommes que je viens de vous énumérer à l'instant, en investissement et en fonctionnement.

Je mets à l'approbation de l'assemblée délibérante le compte financier unique de l'exercice budgétaire 2024.

Avis contre ? 5. Abstentions ? 2. Avis pour ? Merci beaucoup.

Nous pouvons rappeler M. le Maire.

(M. le Maire revient en séance.)

M. OUDINET.- Monsieur le Maire, votre compte administratif 2024 a été adopté par l'assemblée délibérante à la majorité, avec 5 contre et 2 abstentions. Le reste est pour.

M. LE MAIRE.- Très bien, c'est une bonne chose. Je pense que les résultats du budget 2024 ont été assez conséquents pour permettre, simplement, que 30 élus ne votent pas contre ce budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 24 POUR, 5 CONTRE et 2 ABSENCES.

N°2025-04-04 - Affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif de l'exercice 2025

M. LE MAIRE.- Michel.

M. OUDINET.- Il est proposé d'affecter les résultats constatés au compte financier unique vers le budget 2025 comme suit.

Les résultats de la section de fonctionnement affectés sont de 11 036 666,65 euros.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 3 609 591 euros.

Le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement, il est donc nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 3 609 591,57 euros, arrondis à 3 610 000 euros.

Les inscriptions budgétaires de l'affectation du résultat vous sont présentées dans la délibération.

Le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE, VALIDE la transcription budgétaire de l'affectation du résultat comme il vous l'est expliqué dans le tableau joint à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 27 POUR et 5 CONTRE.

N°2025-04-05 - Vote du budget primitif - Exercice 2025

M. LE MAIRE.- Nous passons maintenant au vote du budget.

Mes chers collègues, nous nous réunissons aujourd'hui pour discuter d'un sujet fondamental pour notre commune : le vote de notre budget. Ce moment n'est évidemment pas qu'une simple formalité administrative, c'est une véritable opportunité de tracer la voie vers l'avenir que nous souhaitons bâtir ensemble et, surtout, pour les générations futures.

Comme vous le savez, malgré un contexte incertain et difficile au sein duquel les collectivités territoriales expriment leurs difficultés à boucler leur budget, à Villiers, nous restons sur une pente délibérément optimiste.

Pourquoi cet optimisme ? Grâce à une gestion régulière, notamment sur l'exercice 2024, que nous venons de voir, et des prévisions budgétaires qui se sont avérées particulièrement justes, malgré, comme chaque année, les doutes émis dans certains rangs de l'opposition quant à la sincérité de nos chiffres, doutes chaque fois balayés par la réalité des faits. C'est évidemment aussi dû à une rigueur budgétaire tout au long de l'année, et aux économies dont Michel vous a parlé tout à l'heure. Je remercie évidemment tous les services municipaux, qui ont réalisé un grand nombre d'économies dans les missions qui leur étaient données.

Grâce à des choix responsables, en gardant toujours à l'esprit l'intérêt général et le bien-être des habitants, nous avons ainsi pu dégager un excédent de 11 millions d'euros et un résultat de clôture de 7,4 millions d'euros, qui permettent aujourd'hui d'envisager cet exercice 2025 avec la plus grande sérénité possible. Chaque euro que nous votons aujourd'hui représente en effet un choix, une vision, un engagement envers nos concitoyens.

Ce budget n'est pas une simple addition de chiffres. Il est le reflet d'abord de nos priorités, de nos valeurs, de nos ambitions et de notre détermination à améliorer la qualité de vie de tous les Villiérais aujourd'hui. Cette année encore, nous aurons l'occasion de soutenir des projets qui vont transformer notre secteur, notre territoire : des investissements dans nos infrastructures, la rénovation de nos écoles, l'amélioration de nos services publics et, surtout, le soutien toujours fidèle à nos associations locales, qui font vivre notre tissu

social. Chaque initiative que nous allons financer est une promesse faite à nos citoyens, celle d'un avenir meilleur, plus solidaire et surtout plus durable.

Je vous invite d'ailleurs à voir ce budget comme un levier puissant qui nous permettra de répondre aux défis qui se présentent à nous dans les années à venir : la transition écologique, la revitalisation de notre centre-ville, le soutien aux plus vulnérables et, bien sûr, en priorité, la sécurité de nos administrés. Ensemble, nous avons donc la responsabilité de faire des choix éclairés, de prioriser l'intérêt général et de garantir que chaque dépense soit synonyme d'efficacité et de transparence.

La section de fonctionnement, à 65 millions d'euros, diminue légèrement, de 0,1 %, par rapport à 2024. Ce budget, que je qualifierais de maîtrisé, est vertueux à plusieurs titres.

Tout d'abord, il permettra, cette année encore, de désendetter la Ville de manière significative, puisque notre dette passera à la fin de cette année 2025, au 31 décembre, à 1 400 euros par habitant, soit 47 millions d'euros, contre 2 600 euros par habitant en 2014, c'est-à-dire une baisse de plus de 23 millions d'euros depuis 11 ans.

Ensuite, nous proposerons une nouvelle baisse de la fiscalité, la sixième en sept ans, garantissant donc chaque année encore un peu plus de pouvoir d'achat à nos administrés, plus de 1 million d'euros. Ainsi, nous passerons de la 3^e ville la plus imposée du département en 1995 à la 34^e aujourd'hui, sur les 47 villes du département, avec des taux qui passeront de 34,75 % à 34,45 %.

Mais ce n'est pas tout. Nous renforcerons également les services publics en proposant des investissements à la hausse, en augmentant de manière significative la subvention allouée au CCAS de 80 000 euros pour répondre à des familles qui sont en grande précarité, ou encore en créant une brigade de nuit à la police municipale. Sur proposition de M. VALLEUR, que je remercie, il est toujours très agréable d'avoir une proposition d'opposition, nous intitulerons les quatre effectifs supplémentaires que nous avions prévus « brigade de nuit ».

Tout ceci doit supporter certaines décisions de l'État, comme la hausse non prévue de la CNRACL qui s'échelonne jusqu'en 2028 et représente une hausse de 400 000 euros pour 2025, ajoutée au glissement vieillesse technicité pour 277 000 euros, ou bien aux conséquences d'un contexte économique difficile, avec une augmentation des fluides de 15 %, soit près de 315 000 euros, et une envolée des primes d'assurance de 147 %, pour

près de 190 000 euros. Comme vous le voyez dans l'énumération de tout cela, les seuls gagnants sont les assureurs, qui vont évidemment empêcher ces augmentations très importantes.

C'est donc un budget responsable, qui maintient et renforce les prestations offertes à la population, préserve le pouvoir d'achat des Villiérais et, bien sûr, améliore encore leur cadre de vie. La population y sera associée grâce à l'allocation de 150 000 euros dédiés au projet citoyen. C'est une décision que nous avons prise en Commission des Finances, où, malheureusement, seul un élu d'opposition est venu avec ses propositions, mais j'ai pris la proposition de M. VALLEUR d'allocation sur ce projet citoyen.

Ce budget contraste avec la santé financière calamiteuse du pays, qui présente un déficit public de 5,8 %, certes inférieur aux prévisions, mais en augmentation par comparaison avec les 5,4 % observés en 2023 et les 4,7 % en 2022. Je rappelle au passage que, contrairement à l'État, les collectivités sont tenues de voter des budgets équilibrés et de dégager suffisamment d'excédents non seulement pour rembourser la dette, mais aussi pour envisager sereinement le budget de l'année suivante en permettant le financement de leurs investissements.

C'est ce que nous faisons à Villiers, puisque – tenez-vous bien – 18 millions seront consacrés aux dépenses d'équipement.

Il y aura notamment près de 7 millions pour le scolaire avec le début de la construction de la nouvelle école Dudragne, la fin de l'extension de l'école Jean-Jaurès et l'extension de la cuisine centrale. Bien évidemment, nous pouvons mettre en parallèle ces dépenses avec les recettes que nous sommes allés chercher pour les financer.

Il y aura aussi près de 2 millions d'euros pour l'entretien du patrimoine, comme la toiture de la maison des sportifs au stade ou la poursuite des travaux de performance énergétique, notamment la continuité que nous sommes en train de faire à l'Escale.

Il y aura 6 millions d'euros pour les espaces publics et le cadre de vie, avec l'ouverture prochaine du parc de la propriété Michot et le démarrage des études pour la géothermie, grand projet que nous avons lancé. Il avance tellement que nous sommes actuellement dans la phase opérationnelle d'alimenter la géothermie sur l'ensemble des résidences à Villiers, mais surtout sur l'ensemble de nos bâtiments communaux. Le premier bâtiment communal qui sera desservi par la géothermie, permettant une baisse de près de

20 % des coûts d'énergie, sera évidemment la piscine, et, tout de suite après, le gymnase Querlier.

Ensuite, il y aura l'implantation de 11 caméras supplémentaires de vidéosurveillance, qui seront réparties. Depuis le début de l'année, nous en sommes pratiquement à une quarantaine de réunions publiques dans chaque quartier pour demander à la population où elle veut mettre ces caméras, pour assurer à n'importe quelle heure la sécurité de la population.

Il y aura près de 3 millions d'euros pour la voirie, avec un programme ambitieux, notamment les réfections de la rue Henry-Dunant, de l'avenue Montrichard, du boulevard Jean-Monnet, ou encore les rues de la République, Léon-Dauer, de l'Union, du Cèdre, etc. Cela, alors que les coûts de réfection des rues ont fait un bond de 35 % en cinq ans.

Par ailleurs, j'ai inscrit notre ville dans de grands projets particulièrement ambitieux. À quatre reprises, la presse locale a relevé l'attractivité de notre ville, et donc le bien-fondé de la politique cohérente que nous menons : attractivité démographique, attractivité culinaire au titre des « Villes gourmandes » avec l'ouverture d'une brasserie face à la mairie, mais aussi d'un torrificateur, de deux restaurants japonais et, prochainement, de la très belle brasserie en ferronnerie d'art qui viendra surplomber notre très belle place Remoiville, occupant un petit pourcentage par rapport à l'ensemble, je le rappelle, puisqu'elle sera sur 170 mètres carrés, contre les 7 060 mètres carrés de la place.

Une réussite qui nous classe à la 6^e place des villes les plus attractives du Val-de-Marne, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, dans un rayon de 45 minutes autour de la gare de Lyon. Les effets se font ressentir sur le pouvoir d'achat des Villiérains, puisque Villiers fait partie des 4 villes sur les 47 communes du département où le taux de pauvreté recule.

Cette attractivité est due évidemment à notre politique du quotidien, mais aussi aux grands projets, qui attirent de nouveaux habitants et investisseurs. Je citais la géothermie, mais je rajouterai bien évidemment la concrétisation de notre gare du Grand Paris Express, que nous allons inaugurer le 28 juin prochain et qui sera la première gare des 68 gares à être inaugurée. Je vous dirai les personnalités qui viendront l'inaugurer par ailleurs.

J'ajouterai ensuite le financement enfin bouclé de la gare d'interconnexion. Je viens de boucler les derniers 5 millions d'euros il y a deux heures, que j'ai pris dans le budget de

la Métropole, non pas en tant que maire, mais en tant que vice-président de celle-ci. Il y a également le pôle Image, dont nous avons bouclé les financements pour doubler la capacité de nos studios et ainsi créer les plus grands studios d'Europe. Enfin, il y a le PPA avec les villes de Bry et Champigny pour développer une force de frappe de développement économique en unissant toutes nos zones : Marne Europe à Villiers, Simonettes à Champigny, et le pôle multimédia et le campus universitaire de l'INA à Bry.

Tout ceci, c'est quasiment 1 milliard d'euros de financements publics et privés que j'ai réussi à mobiliser pour notre secteur.

Cette ambition est la clé de notre réussite, affirmer notre rayonnement dans l'Est parisien et au-delà, et attirer de nouvelles ressources qui nous permettront d'obtenir des résultats des plus flatteurs.

Alors, oui, il y a toujours des esprits étriqués, que j'appelle souvent « ringards », voire « médiocres », qui s'opposeront. S'opposeront à la réalisation d'une nouvelle brasserie. S'opposeront à l'interconnexion de nos gares RER et Grand Paris Express à Marne Europe, qui fera pourtant de Villiers un hub essentiel permettant de diminuer de 78 000 par jour le nombre de véhicules sur l'autoroute A4. S'opposeront par dogmatisme à la construction d'une nouvelle école maternelle, rendue possible par l'aménagement d'un stade poussiéreux dont les sportifs ne voulaient plus. Bref, s'opposeront à tout, mais évidemment sans jamais rien proposer en contrepartie.

Oui, ce budget est un excellent budget. Je pense qu'il n'existe pas beaucoup de collectivités qui se désendettent de plus de 23 millions d'euros en 11 ans, soit plus de 1 000 euros par habitant, qui diminuent leur fiscalité six fois en sept ans, qui portent en même temps leurs investissements à un niveau rarement atteint, et qui dégagent, comme cela a été le cas en 2024, une épargne nette positive de 1,7 million d'euros. Ce ne sont là que quelques exemples, mais Michel OUDINET vous donnera des précisions plus détaillées et en toute transparence, comme d'habitude.

Pour chaque Villiéraine et chaque Villierain, je vous encourage à voter ce budget avec conviction et engagement. Ensemble, faisons en sorte que notre commune soit un modèle de dynamisme et d'innovation. Ensemble, construisons un avenir pour nos enfants et petits-enfants dont nous pourrons tous être fiers plus tard, quelles que soient nos convictions politiques.

Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à Michel OUDINET, qui va vous donner des précisions sur tout ce que j'ai pu vous dire aujourd'hui.

M. OUDINET.- Merci, Monsieur le Maire.

Le budget 2025 a été construit dans un contexte économique national très difficile.

L'économie est fragile, avec l'inflation qui oscille entre 1 et 2 % en ce premier trimestre 2025, une croissance actuellement inférieure à 1 %, et des décisions unilatéralement prises par l'État.

Cela a des conséquences sur notre budget : une augmentation sur les charges de plus de 2,3 millions d'euros, sur les fluides de + 15 %, comme le rappelait M. le Maire tout à l'heure, pour 313 700 euros exactement, sur les contrats d'assurance de 147 %, pour une répercussion de + 186 300 euros, et avec des décisions unilatéralement prises par l'État sans compensation.

Le budget est impacté en matière de charges de personnel, avec plus de 1,8 million d'euros supplémentaires sur ce budget. Des décisions étatiques pèsent sur le budget de la Ville pour 520 000 euros : la revalorisation des taux de cotisation de la CNRACL, ainsi que la revalorisation des grilles et du glissement vieillesse technicité.

Malgré tout, une politique attractive est développée par la Ville pour un budget de 1 280 000 euros, principalement par une revalorisation du régime indemnitaire minimum, la mise en place du nouveau régime indemnitaire à la police municipale, le bonus attractivité dans la petite enfance, la contractualisation des agents, et le maintien du complément indemnitaire annuel et des primes annuelles aux agents.

Nous avons un budget tourné vers l'avenir, avec le maintien de la qualité des prestations offertes à la population, une garantie du pouvoir d'achat à travers la baisse de la fiscalité, une amélioration du cadre de vie à travers un programme de rénovation des voiries et des espaces verts, une introduction de la participation citoyenne avec un budget participatif, et un renforcement de la sécurité avec le déploiement de nouvelles caméras et, comme le disait M. le Maire tout à l'heure, la création d'une brigade de nuit de la police municipale.

Le résultat est, comme je le rappelais tout à l'heure, un excédent de fonctionnement de 11 millions d'euros, un besoin de financement de 3,6 millions d'euros, et donc un résultat de clôture disponible de 7,4 millions d'euros.

Maintenant, la section de fonctionnement. Le budget de la section de fonctionnement atteint un volume de 65 millions d'euros, soit une légère diminution de 0,1 % par rapport à 2024. Il convient de distinguer deux types d'opérations : les opérations réelles, générant des flux de trésorerie, et les opérations d'ordre, sans impact sur la trésorerie, celles-ci répondant aux exigences réglementaires.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, le taux de progression des crédits ouverts par rapport à 2024 est de 2,4 %, avec une augmentation des charges à caractère général pour 3,1 %, et une augmentation des charges de personnel pour 2,8 %. Quant aux charges financières, elles diminuent de 7,4 %, en lien principalement avec le remboursement des intérêts de la dette.

Les charges courantes, chapitre 011, s'élèvent à 14 329 000 euros. Au total, les prévisions des charges à caractère général sont révisées à la hausse de 431 260 euros par rapport au budget 2024. Elles comprennent les contrats des marchés, les nouvelles actions et le fonctionnement des services.

S'agissant de la masse salariale, les dépenses salariales constituent le principal poste de dépenses, elles représentent 63,4 % des charges réelles en 2025, contre 63,2 % en 2024, avec une augmentation de 2,8 % de BP à BP, ce qui les fait passer de 35,7 millions à 36,7 millions. Cela représente 400 000 euros pour la CNRACL, 277 000 euros pour le GVT, 23 800 000 euros pour la masse salariale des agents titulaires, 3 400 000 euros pour la masse salariale des vacataires, 7 223 000 pour la masse salariale des agents contractuels, et 1 440 000 euros pour les prestations sociales, donc participation à mutuelle, assurance statutaire, forfait mobilité, contrats aidés, apprentis.

En ce qui concerne les atténuations de produits, le chapitre 014, elles sont de 1 904 000 euros. Il s'agit du reversement de la fiscalité pour 1 562 500 euros au titre du FNGIR et de 340 000 euros au titre du FPIC, le fonds de péréquation intercommunale et communale.

En ce qui concerne les charges de gestion, le chapitre 65, elles sont de 3 450 240 euros. Ce chapitre comprend les subventions aux associations et organismes

associés et les participations à divers organismes, par exemple les pompiers, pour 767 000 euros, le remboursement au territoire pour 440 000 euros, Infocom pour 250 000 euros, les subventions aux associations pour 736 000 euros, le versement au CCAS pour 580 000 euros, versement au PRE pour 25 000 euros, la subvention aux foyers BRS pour 40 000 euros, la participation versée à EFIA pour 271 000 euros, et les créances et admissions en non-valeur pour 45 000 euros.

En ce qui concerne les charges financières, au chapitre 65, elles atteignent 1 430 000 euros. La part relative des intérêts de la dette représente 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et est en diminution de 115 000 euros du fait du refinancement opéré sur la dette en 2023.

En ce qui concerne la répartition de ce que je viens de vous dire sur le budget fonctionnement, qui s'élève donc à 57 939 000 euros, l'atténuation des produits représente 4 %, les services restauration, animation, piscine, cinéma, donc tout ce que nous faisons en régie, 13 %, les charges de gestion courante, 6 %, les charges financières, 3 %, les charges courantes, 22 %, et les agents des autres services, 52 %.

Nous passons aux recettes réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne les atténuations de charges, chapitre 013, elles sont de 230 000 euros. Ce poste de recettes est assez volatil du fait de l'origine de ces fonds. En effet, il concerne le remboursement de la Caisse primaire d'assurance maladie des avances de rémunération du personnel en arrêt maladie. Pour 2025, elles sont estimées à 230 000 euros.

En ce qui concerne les produits des services, chapitre 70, ils atteignent 5 104 000 euros. Les prévisions des recettes sont en hausse de 13 % de BP à BP. Ceci est lié, d'une part, à l'augmentation des tarifs de 1,8 % et, d'autre part, à la hausse de fréquentation constatée dans les services. Par exemple, il est constaté 100 rationnaires de plus dans les restaurants scolaires tout au long de l'année, portant ainsi le nombre de repas journaliers fabriqués à 2 800.

Les recettes de la fiscalité locale, chapitre 731, sont de 32 538 000 euros. Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2025, et M. le Maire en a parlé tout à l'heure, la municipalité poursuit sa politique de réduction fiscale à travers une diminution

des taux de 0,3 point de la taxe sur le foncier bâti. Le produit fiscal atteint donc pour cette année, de manière prévisionnelle, 32 538 000 euros.

Les taxes, chapitre 73, atteignent un montant de 8 182 000 euros. Il s'agit des taxes sur l'électricité pour 460 000 euros, des taxes sur la publicité extérieure pour 136 000 euros, des droits de mutation pour 1 100 000 euros, des attributions de compensation métropolitaine pour 5 280 000 euros, du fonds de solidarité de la Région Île-de-France pour 1 170 000 euros, et d'autres taxes diverses pour 40 000 euros.

En ce qui concerne les dotations, subventions et compensations, chapitre 74, elles sont de 10 034 000 euros. Le montant budgétaire des dotations, subventions et compensations prévu pour l'année 2025 est donc de plus de 10 millions d'euros, ce qui représente 17,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles comprennent notamment la dotation forfaitaire pour 4 millions d'euros, les dotations de solidarité urbaine pour 1,7 million d'euros, la dotation nationale de péréquation pour 382 000 euros, le FCTVA pour 71 000 euros, la subvention de l'État pour 253 000 euros, les subventions du Département pour 242 000 euros, les subventions de la CAF et autres pour 2 861 000 euros, et les compensations de l'État sur les taxes foncières pour 451 800 euros.

Les autres produits de gestion, chapitre 75, s'élèvent à 820 850 euros. Ce poste se compose principalement des revenus des immeubles, comprenant notamment les loyers des résidents de la résidence autonomie, et représente 1,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les produits financiers, chapitre 76, atteignent 677 200 euros. Ils correspondent au fonds de soutien pour un montant de 585 000 euros, et les intérêts à percevoir sur les placements des comptes à terme pour 92 000 euros.

Ensuite, les produits spécifiques, chapitre 77, sont de 10 000 euros. Ils correspondent à l'annulation de mandat sur l'exercice antérieur, à traiter généralement à la demande du comptable public.

Voilà en ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

Sur ce *slide*, nous avons représenté le poids des nouvelles constructions sur la fiscalité. En 2020, nous avons perçu 220 000 euros en plus. En 2021, 636 000 euros. En 2022, 717 000 euros. En 2023, 1 174 000 euros. En 2024, 307 000 euros. En 2025, 504 000 euros.

Il y a ensuite un *slide* sur la baisse du taux d'impôt, pour rappeler ce qu'a dit M. le Maire tout à l'heure. L'augmentation des bases prévue est de 1,68 %, et la réduction des taux annoncée par M. le Maire est de 0,3 %. Le taux de la taxe sur le foncier bâti passe donc de 34,75 % à 34,45 %. Le produit attendu est de 32 537 757 euros, 57 % des recettes de fonctionnement proviennent donc des impôts et des taxes. Nous rappelons que la taxe sur le foncier non bâti est à 133,69 %, que la taxe sur le foncier bâti passera à 34,45 %, et que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est à 33,89 %.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante : sur les 57 610 000 euros, les produits et services représentent 9 %, les produits de gestion courante, 2 %, les dotations et subventions, 18 %, les droits de mutation, 2 %, le FSRIF, 2 %, les attributions de compensation, 9 %, et, en fin de compte, les impôts des ménages, 58 %. Je disais 57 %, mais c'est 58 % parce qu'il y a les arrondis sur les calculs.

Voilà, mes chers collègues, en ce qui concerne les propositions du budget prévisionnel dans la section de fonctionnement pour 2025.

Si vous voulez, nous allons passer à l'investissement.

La section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025 s'élève à 30,8 millions d'euros, dont 18,1 millions d'euros sont des dépenses d'équipement. Quant aux recettes, elles s'élèvent à 31,9 millions d'euros, soit un suréquilibre de 1,1 million d'euros.

Les principales dépenses d'investissement de BP à BP, encore une fois, vous sont présentées dans ce tableau. La dette est de 3 720 000 euros, dont le remboursement de l'emprunt de 500 000 euros contracté il y a deux ans dont nous parlions tout à l'heure dans la présentation du CFU. Les travaux sont valorisés à hauteur de 16 343 000 euros. Les acquisitions et matériel sont à 1 745 000 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 5 039 000 euros.

La répartition des dépenses « à nous », si on peut appeler cela ainsi, des 30 840 000 euros du budget : les RAR, restes à réaliser, correspondent à 16 %, les travaux, à 55 %, les financements N-1, à 12 %, le remboursement de la dette, à 12 %, et le matériel, à 5 %.

L'investissement qui a un impact sur la transition écologique se monte cette année à 5,3 millions d'euros. Je rappelle les trois axes : la lutte contre le changement climatique,

l'adaptation au changement climatique et la prévision des risques naturels, et la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels. Ces 5,3 millions d'euros sont composés de la géothermie, des travaux de rénovation thermique pour les écoles, la deuxième phase de l'Escale et le gymnase Yves-Querlier, M. le Maire en a parlé tout à l'heure, mais aussi de la création d'une cour oasis dans la nouvelle maternelle Dudragne, de l'aménagement du parc Michot, de la poursuite du plan vélo, de plantations et végétalisation dans la ville, et des mises aux normes électriques dans les bâtiments et sur l'espace public.

Nous allons passer maintenant aux principales recettes, toujours de BP à BP.

L'autofinancement est de 10,7 millions d'euros. Il est constitué d'un virement à la section d'investissement de 4,7 millions d'euros, de la dotation aux amortissements de 2,4 millions d'euros, et du besoin de financement pour un montant de 3,6 millions d'euros. C'est ce dont nous parlions tout à l'heure dans les affectations de résultat.

En ce qui concerne le FCTVA et la taxe d'aménagement, nous prévoyons une recette de 800 000 euros pour le FCTVA et de 1,6 million d'euros pour la taxe d'aménagement.

Les subventions, dont restes à réaliser, sont évaluées à 2 242 000 euros. C'est la poursuite du plan vélo, les raccordements électriques, la rénovation énergétique Géo-André, la structure métallique et l'étanchéité de la piscine, la rénovation énergétique de l'Escale, la Micro-Folie, l'extension de l'école Jean-Jaurès, « Centres-Villes vivants », le terrain synthétique, la piste d'athlétisme, les bornes de recharge, et le plan de relance.

Les restes à réaliser sont à 5 039 000 euros. Je pense que je viens de vous les dire... non, ce sont les restes à réaliser par rapport aux projets qu'il nous reste à réaliser dans les investissements. C'est la rénovation du gymnase, la rénovation énergétique de l'Escale et l'extension de Jaurès. En fin de compte, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. Je suis désolé, j'ai doublé le *slide*. Il y a tellement de projets.

La principale recette d'investissement est l'autofinancement, à 10 millions d'euros. Vous voyez maintenant l'évolution de l'autofinancement depuis 2020. Nous passons de 9 632 000 euros en 2020 à 10 707 000 euros en 2025.

Ensuite, les structures des recettes d'investissement. Sur les 31 890 000 euros, les emprunts N-1 représentent 10 %, l'autofinancement, 34 %, le FCTVA et les taxes d'aménagement, 7 %, les subventions, 7 %, et les cessions, 42 %.

Nous passons à la répartition de la dette. Je rappelle que le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 47,1 millions d'euros, déduction faite du fonds de soutien de 1,8 million. Elle se répartit ainsi : l'Agence France locale, 21 %, Arkéa banque, 10 %, la Banque des territoires, 4 %, la Caisse d'épargne, 7 %, la Société Générale, 15 %, et la Société de financement local, 43 %.

En ce qui concerne l'évolution de la dette, le stock de dettes était de 70 788 000 euros en 2014. En 2025, il arrive à 47 103 000 euros. En fin de compte, ce graphique vous représente l'évolution de la dette par habitant, M. le Maire en parlait tout à l'heure dans son propos préliminaire. La dette par habitant passe ainsi de 2 652 euros en 2014 à 1 400 euros en 2025.

Voilà, mes chers collègues. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur VALLEUR.

M. VALLEUR.- J'ouvre le bal.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés ce soir à nous prononcer sur un document d'une importance capitale : le budget primitif de notre commune. Un exercice qui, chaque année, nous rappelle la complexité de la gestion publique et la nécessité d'équilibrer les aspirations de nos concitoyens avec les réalités financières qui s'imposent à nous. C'est un peu comme jongler avec des œufs, en somme, mais sans les casser si possible.

Permettez-moi de commencer par exprimer les réserves de notre groupe quant à certaines orientations de ce budget. L'avenir financier des collectivités territoriales est, vous le savez, empreint d'incertitude. Le contexte mondial et national, les évolutions législatives, les fluctuations économiques et les contraintes budgétaires nous obligent à une prudence accrue. Or, nous estimons que ce budget ne fait pas suffisamment preuve d'une prudence suffisante face à ces incertitudes.

Cette baisse d'impôts, par exemple, a des allures de mirage. Certes, elle peut sembler séduisante à première vue, mais elle nous semble peu responsable dans le contexte

actuel. Une stabilisation des taux aurait été une option plus sage, à notre sens, et plus pérenne, permettant de consolider nos marges de manœuvre pour l'avenir.

L'érosion de notre excédent cumulé est également une source d'inquiétude. Il témoigne d'une fragilisation de notre capacité d'autofinancement et nous interroge sur notre aptitude à faire face aux dépenses imprévues.

La question des investissements, ensuite, mérite une attention particulière. La cession du stade Rimet a certes généré des recettes exceptionnelles, mais il nous faut anticiper l'après. Comment financerons-nous les projets structurants pour notre commune ? Le recours à l'emprunt ? Une plus grande optimisation des dépenses de fonctionnement ? Faites votre choix.

Permettez-moi d'insister sur un point crucial : l'ambition de nos investissements d'équipement. Nous estimons qu'elle doit être renforcée. Nos infrastructures vieillissent, nos équipements nécessitent des rénovations, et les besoins de nos concitoyens évoluent. Il est impératif d'investir davantage pour moderniser notre ville, améliorer la qualité de nos services publics et préparer l'avenir.

L'arrivée de nouveaux habitants, enfin, est un défi majeur. Elle implique une adaptation de nos services publics, et une anticipation des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Or, nous ne percevons pas dans ce budget une projection suffisamment fine des recettes et des dépenses liées à cette croissance démographique.

Permettez-moi de partager avec vous quelques chiffres qui nous ont marqués, glanés ici et là.

Les investissements, 18 millions d'euros, dont 5 millions d'euros de restes à réaliser. C'est bien, mais moins bien que l'an dernier concernant le taux de réalisation.

Les cessions, 13,3 millions d'euros. Un jackpot, mais qu'en sera-t-il après ?

Les charges de personnel, + 2,8 %. Certes, l'inflation l'explique pour la plus grande partie, mais une optimisation plus volontaire aurait permis une meilleure maîtrise.

Les fêtes et les cérémonies, + 60 %. De quoi faire la fête, mais est-ce bien raisonnable ?

La police municipale, 2 millions d'euros. Un budget conséquent déjà, et en augmentation. Nous le saluons.

Les amendes de stationnement, + 430 000 euros. Gare aux contraventions.

Les dotations de l'État, + 400 000 euros. Merci à l'État.

Cependant, il serait injuste de ne pas reconnaître les avancées significatives de ce budget, et nous sommes particulièrement satisfaits de voir certaines de nos propositions qui ont été retenues. Le budget participatif, 250 000 euros, que nous avons ardemment défendu, est une initiative importante qui donne un véritable pouvoir d'agir à nos concitoyens. La création d'une brigade de nuit de la police municipale, autre mesure que nous avons proposée, répond à un besoin de sécurité croissant et témoigne de notre volonté commune de renforcer la tranquillité publique. Nous saluons la reprise de ces deux propositions.

Il est à souligner également la maîtrise de la dette, avec un passage de l'encours de 12 à 11 ans. C'est comme un régime minceur : lent, mais efficace.

Avant de conclure, permettez-moi d'adresser un remerciement appuyé à l'ensemble de l'administration municipale, notamment Mesdames et Messieurs en deuxième ligne ce soir. L'élaboration d'un budget est un travail de titan et nous saluons leur dévouement et leur expertise. Merci pour votre travail acharné.

En conclusion, notre groupe s'abstiendra. Une abstention qui se veut constructive et qui témoigne de notre volonté de rester vigilants quant à la bonne exécution de ce budget. Nous serons les gardiens du temple, veillant à ce que les deniers publics soient utilisés avec sagesse et efficacité. Car, après tout, comme disait un grand homme, « la confiance n'exclut pas le contrôle », et nous, nous contrôlerons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur VALLEUR.

D'autres interventions ? Monsieur MALEINE.

M. MALEINE. - Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à toutes et tous.

Je vais commencer par remercier effectivement les services pour le travail réalisé. Le travail de préparation budgétaire a été réalisé dans un contexte financier budgétaire national particulièrement difficile et instable, vous l'avez d'ailleurs souligné, Monsieur le Maire, en raison notamment de l'absence d'adoption de la loi de finances dans les temps. Donc, merci beaucoup aux services pour le travail réalisé, parce qu'il y a du travail derrière ce projet de budget, dont nous allons en revanche évoquer les limites, mais cette fois sur la sphère et du point de vue politique.

Chers collègues, le budget primitif constitue l'expression concrète des priorités politiques d'un exécutif. C'est d'ailleurs cet acte d'autorisation par lequel les groupes d'opposition marquent, éventuellement par leur vote contre, leur opposition au projet municipal. Il exprime les priorités de manière souvent plus instructive que les longs discours, comme celui qui vient de nous être délivré, qui, parfois, par l'art de la rhétorique, tendent soit à dissimuler les véritables arbitrages, soit à dissimuler les renoncements qui ne sont pas assumés. À ce titre, le projet de budget pour 2025 que vous proposez, Monsieur le Maire, est particulièrement instructif.

Alors, avant d'évoquer plus particulièrement et précisément les autorisations budgétaires et projets derrière ce budget, je voudrais revenir un instant sur la situation financière de notre commune, car ce budget pour 2025 illustre une fois encore, une fois de plus les errements de votre stratégie financière et surtout les risques, chers collègues, auxquels vous exposez notre commune.

Villiers-sur-Marne se trouve aujourd'hui dans une situation financière extrêmement dégradée, et j'alerte le Conseil municipal à ce sujet depuis le début de mon mandat. L'analyse des comptes de la Ville en apporte la preuve, tout aussi inquiétante qu'accablante.

Comme je vous l'expliquais l'année dernière, Monsieur le Maire, la structuration financière d'une commune implique, quand elle est correctement gérée, que la section de fonctionnement dégage un excédent, c'est-à-dire que les recettes de fonctionnement, qui sont les recettes de gestion courante, les produits de fiscalité et les recettes tarifaires, soient supérieures aux dépenses de fonctionnement, donc les dépenses de gestion courante, les fluides, l'eau, l'électricité, les rémunérations des agents. Le surplus ainsi généré, Monsieur le Maire, chers collègues, que l'on appelle l'épargne brute, vous le savez bien, doit permettre à la Ville, d'une part, de rembourser la dette qu'elle a contractée par le passé et, surtout, de financer son programme d'investissement.

Voilà à quoi doivent ressembler normalement et schématiquement les comptes d'une commune qui est bien administrée. Or, à Villiers, Monsieur le Maire, aucun de ces principes de bonne gestion financière n'est respecté. La Ville prévoit ainsi, dans le projet de budget qui nous est présenté, dégager une épargne brute négative de 340 000 euros, ce qui représente un taux d'épargne brute de - 1 %. C'est la première page de votre maquette

financière, celle sur les informations générales. Ces chiffres ne constituent pas simplement une considération comptable que vous allez pouvoir écarter du revers de la main, ils emportent, Monsieur le Maire, des conséquences gravissimes pour notre commune.

Ils signifient en effet que vous n'êtes pas capable, par une maîtrise des dépenses de gestion, d'autofinancer votre programme d'investissement. Pire que cela, l'épargne brute ne couvre même pas ce que nous devons rembourser aux banques au titre des emprunts que la commune a souscrits par le passé, et cela représente quand même plus de 3,7 millions d'euros pour l'exercice qui s'ouvre.

Dans l'incapacité d'autofinancer ses investissements, la commune a donc recouru au cours des dernières années et de vos mandats successifs de manière débridée à l'endettement. La dette villiéraine s'élève aujourd'hui à plus de 52,5 millions d'euros avant prise en compte du fonds de garantie, lié aux emprunts toxiques auxquels vous aviez souscrit. Elle représente plus de 90 % des recettes de fonctionnement de la Ville et, surtout, plus de 1 600 euros par habitant.

Heureusement, Monsieur le Maire, que nous avons gagné des habitants ces dernières années. C'est ce qui permet éventuellement à cet indicateur de diminuer d'exercice en exercice, contrairement à ce que vous avez souligné dans votre propos introductif.

1 600 euros, c'est donc ce que nous avons toutes et tous sur le dos par la faute de la politique financière que vous avez conduite, Monsieur le Maire, et à laquelle tous vos collègues ici ont participé avec beaucoup de complicité. Vous devrez en répondre devant nos concitoyennes et nos concitoyens.

L'analyse financière retient par ailleurs un indicateur pour évaluer le poids de la dette, c'est la capacité de désendettement. Cet indicateur mesure le nombre d'années qu'il nous faudrait pour rembourser la dette si on consacrait toute notre épargne brute à la financer. En gros, en dessous de 10 ans, cela va, c'est sain. Entre 10 et 12 ans, il faut être très vigilant. Au-delà 12 ans, c'est la catastrophe, nous avons franchi les seuils d'alerte.

Depuis 2020, la capacité de désendettement de la Ville s'est en moyenne établie à 20 ans. Nous sommes donc très au-delà des 12 années.

Même les revalorisations automatiques des bases de fiscalité, qui ont été très importantes en 2023 et en 2024 en lien avec l'augmentation de l'indice de l'inflation, ne

vous ont même pas permis de redresser la barre. Pour 2025, avec une épargne brute négative, on ne peut même pas calculer cet indicateur, sinon il signifierait qu'il faudrait l'éternité pour réussir à rembourser la dette en y consacrant totalement notre épargne brute. C'est dire, Monsieur le Maire, chers collègues, la gravité de la situation financière dans laquelle se trouve notre commune.

Avec un autofinancement quasi inexistant et un très lourd encours de dette que porte notre Ville, vous condamnez notre commune à l'immobilisme et à l'austérité. Pire, vous en arrivez à dépecer notre patrimoine communal, n'hésitant plus à vendre nos rues, nos stades, et maintenant nos places aux promoteurs immobiliers. Dans ce budget, c'est évidemment par la vente du stade Rimet, comme l'a dit mon collègue, pour plus de 13 millions d'euros que vous financez cette année votre programme d'investissement de 18 millions d'euros environ en mesures nouvelles. À ce titre, nous ne pouvons que regretter l'absence de véritable PPI, de programmation pluriannuelle des investissements, qui inscrirait votre ambition en matière de dépenses d'équipement dans un cadre pluriannuel qui permettrait de se projeter au-delà de l'exercice qui s'ouvre.

À cet égard, Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que dénoncer votre tactique financière, parce qu'il n'y a là certainement pas de stratégie financière, qui consiste en années préélectorale et électorale à ouvrir massivement les crédits de dépenses d'équipement pour faire, par exemple, comme avant chaque élection municipale, la rue du Général-de-Gaulle.

Alors, nous pourrions comprendre cet adossement du cycle de l'investissement à Villiers aux échéances municipales s'il était accompagné tout au long du mandat par une politique de gestion financière saine. Toutefois, dans la situation que je viens de décrire, il n'illustre qu'une gestion électoraliste des finances locales.

Il en est de même de la baisse en trompe-l'œil des taux d'imposition dont vous vous réjouissez, de - 0,3 point, comme vous l'avez dit, Monsieur OUDINET. - 0,3 point. Je pense que vous vous moquez des Villiérais. C'est ridicule, cela frôle la démagogie. Oui, cela frôle la démagogie, Monsieur OUDINET. Plus gravement, cela sape aussi la confiance qu'ont les citoyens et que placent les citoyens dans la parole publique, dans votre parole. Cette diminution n'est évidemment pas de nature à compenser la revalorisation automatique des bases. Contrairement à ce que vous faites croire, les impôts ne baisseront

donc pas pour les Villiéraines et pour les Villiérains cette année, comme ils n'ont pas baissé l'année dernière ni les années qui ont précédé.

Au-delà des questions de gestion financière, Monsieur le Maire, le projet de budget qui nous est soumis traduit aussi la démission politique de la municipalité face aux défis que traverse notre commune. Alors que les Villiéraines et les Villiérains réclament plus que jamais des investissements en faveur de leur cadre de vie, vos documents budgétaires entérinent pour une année de plus la politique de bétonisation à laquelle vous vous livrez avec acharnement.

Le sentiment de déclassement qui gagne aujourd'hui notre commune rend pourtant indispensable la réalisation d'investissements structurants, que ce soit :

- pour rénover nos écoles, dont l'état se dégrade à vue d'œil, et l'extension de l'école Dudragne ne sera pas suffisante pour dissimuler les rustines que vous apposez par ailleurs,
- pour assurer la réfection des voiries détériorées par les chantiers liés aux promotions immobilières, et la situation de l'avenue de l'Europe, pour laquelle nos concitoyennes et nos concitoyens se sont mobilisés, que nous avons soutenus, est très représentative de mon propos,
- pour construire des équipements culturels et sportifs en cohérence avec la croissance de la démographie villiéraine,
- ou tout simplement pour aménager des nouveaux espaces verts, dont le rôle devient évidemment fondamental à l'heure où se multiplient les épisodes caniculaires. On a besoin d'air.

En matière de mobilité douce, le budget frôle le ridicule, et les pochoirs que vous vous évertuez à dessiner à travers la ville n'ont évidemment jamais mis aucun cycliste en sécurité.

S'agissant des services à la population, nous ne pouvons que regretter et regretter amèrement que votre budget ne prévoie pas les évolutions indispensables en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire, alors que de nombreuses familles continuent à se retrouver chaque année en difficulté sans solution de garde. La situation est tout aussi préoccupante en matière de politique de la petite enfance, avec un déficit alarmant des places en crèche.

Bref, en trente ans, la démographie municipale a progressé de 50 %, mais les infrastructures et les services publics n'ont pas suivi. C'est un renoncement coupable.

Puis, avant de conclure, Monsieur le Maire, comme chaque année, je me dois de vous adresser un rappel à la loi.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, la fameuse loi engagement et proximité, en son article 93, vous oblige à présenter avant l'examen du budget un état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature perçues par les membres du Conseil, qui dépasse donc le simple champ des indemnités de fonction qui ont été votées au début de ce mandat. En vous obstinant à vous soustraire à cette obligation, Monsieur le Maire, vous commettez une illégalité, en situation d'ailleurs de récidive, et l'exemple que vous donnez en refusant de vous conformer à la loi disqualifie toutes les leçons de morale que vous vous plaisez à distribuer à longueur de conseils municipaux.

J'anticipe ce que vous allez dire : nous ne remettons pas en cause le montant de ces indemnités, simplement votre absence de respect de la loi pour ce qui est des documents que les textes vous obligent à produire pour des questions de transparence.

Pour conclure, alors que nous devons plus que jamais assurer le financement des investissements municipaux en faveur de la justice sociale, de la transition écologique, des services publics, votre gestion financière condamne aujourd'hui notre commune à l'immobilisme, à l'austérité. Nous nous opposerons donc évidemment au projet de budget que vous nous présentez, parce que, Monsieur le Maire, nous ne vous laisserons pas « cramer la caisse » avant de partir.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du débat d'orientation budgétaire ni réitérer toutes mes observations sur votre politique générale. Par souci de synthèse, je me limiterai à commenter le volet financier et à réagir à votre propos introductif qui, une fois encore, aligne mécaniquement les mêmes éléments de langage comme un disque rayé.

C'est le dernier budget de ce mandat, un budget qui, d'année en année, ressemble à un copier-coller du précédent, tout comme vos discours inchangés depuis dix ans. À force,

j'aurais presque pu vous remplacer en impro, car « ce que vous dites est tellement dit que j'aurais pu vous backer en impro ».

Ce que je veux mettre en évidence ici, c'est votre absence de vision pour l'avenir. Beaucoup de mots, peu de sens, du vide, du vent, et un manque flagrant d'anticipation. Quelques exemples parlants.

Jules-Rimet : des vestiaires refaits pour mieux vendre le stade derrière à un promoteur.

Le city stade Paul-Dembélé : vous aviez promis une coulée verte, vous livrez une source de nuisance avec un emplacement mal pensé et des riverains pénalisés. J'ai posé la question en commission, mais j'aimerais que vous me répondiez publiquement sur le devenir de ce stade, puisque certains se posent des questions et que des rumeurs circulent. Que comptez-vous faire de ce stade maintenant que le nouveau stade au parc Friedberg est fait ? Stade que nous avons défendu grâce à notre mobilisation, qui a permis que vous le fassiez, parce que, encore une fois, vous vous êtes obstinés. Je vous renvoie à l'article du *Parisien*, l'interview que vous avez donnée. Bref, tout cela est documenté. Encore une fois, nous, nous avons raison à cette époque, heureusement, nous avons anticipé les problématiques, et vous, vous étiez obstinés.

Le centre-ville : un état délabré, des pavés non accessibles aux personnes à mobilité réduite. Alors que l'on fait marche arrière partout ailleurs, à Villiers-sur-Marne, on a décidé de le faire comme cela. Une piétonnisation partielle, ni faite ni à faire. C'est un non-choix. Vous laissez faire.

La villa Michot : tour à tour centre de loisirs, maison des artistes, maison de la haute couture, et demain, encore autre chose ? Où est la cohérence ? Où est le cap ?

Marne Europe : votre projet phare depuis dix ans. On nous promettait un quartier d'affaires rivalisant avec la Défense, un palais des congrès, un architecte japonais, une manne fiscale. En réalité, ce sont des maquettes colorées et des sourires « photoshopés », mais rien de concret. Le rêve vendu n'a pas résisté au mur de la réalité.

Sur le plan budgétaire, la dette est le lourd fardeau que la Ville traîne depuis vingt ans, et c'est le fruit de votre gestion hasardeuse, marquée par des emprunts toxiques et irresponsables. Encore, si ces dettes avaient permis des investissements durables, mais non, vos mauvais choix sont légion. Vous aviez promis aux élections 2020, sur votre plaquette,

de réduire la dette à 29,5 millions d'euros. Ma question est simple : pourquoi avoir pris un tel engagement ? Deux possibilités : soit vous étiez sincère, mais alors, c'est de l'incompétence, soit vous ne l'étiez pas et vous avez menti. Dans les deux cas, ce n'est pas rassurant.

Alors que le seuil critique est fixé à 12 ans, la capacité de désendettement de la Ville est loin d'être dans un seuil acceptable. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la doctrine. On est loin de la gestion d'un bon père de famille.

Vous aimez dire « il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent », et vous insinuez que nous ne faisons rien. Mais nous, nous sommes dans l'opposition, notre rôle est d'alerter, d'analyser et de proposer. Sur le terrain, nous agissons concrètement. Vous le savez et tout le monde le sait. La vérité, c'est qu'il y a ceux qui agissent et ceux qui agissent mal.

Ensuite, sur les autres volets de votre mandat.

La transition écologique, ce sont vos mots. Les Villiérains, eux, ne voient que du béton.

La sécurité, ce sont vos mots. Les Villiérains, eux, subissent nuisances sonores et visuelles, et la ville est la plus sollicitée par la police de toute la circonscription. Nous n'allons pas prendre l'exemple de la rue Louis-Lenoir, qui est assez criant.

Solidarité, ce sont vos mots. La réalité, ce sont des arrêts autoritaires qui interdisent des événements d'éducation populaire et des événements festifs, que la justice a dû à plusieurs reprises vous retoquer. Heureusement que, n'en déplaise au ministre de l'Intérieur, il y a pour l'instant encore un état de droit. Vous ne condamnez pas les actes de racisme. Heureusement, encore une fois, que nous étions là et que nous avons bataillé pour que vous puissiez prendre une décision et ouvrir enfin une enquête administrative. Voilà, la solidarité, pour vous, est un vœu pieux. Pour nous, c'est plutôt autoritarisme et racisme.

Le budget citoyen, c'est un autre terme. Nous, nous proposons le budget participatif depuis 2020, c'est sur notre site vav94.fr. Il fallait juste regarder ce que nous proposons, mais vous l'avez déjà fait. Vous pouvez changer le mot, mais c'est une proposition que nous avons mise dans notre programme, vous pouvez donc le mettre à notre crédit. Je vous en remercie.

Puis, l'économie. Vous parlez d'attractivité, mais vous manquez cruellement d'ambition. Malheureusement, je suis obligé de répéter ce que j'ai dit au débat d'orientation budgétaire. Vous avez recité l'article qui parle de l'attractivité de la Ville en matière de commerces de bouche, mais, comme je vous l'ai dit, on avait fait le classement, avec vous, on joue plutôt la Coupe Intertoto. Moi, j'aurais aimé que l'on joue plutôt la Ligue des champions.

La pauvreté. Vous parlez d'un recul de la précarité, alors que, dans les faits, c'est plutôt de la gentrification qui chasse les plus modestes.

Pour conclure, ce mandat aura été marqué par le flou, les intentions creuses, les analyses approximatives et les contre-vérités. Monsieur le Maire, vous êtes le bitume avec une flûte.

M. LE MAIRE.- Le bitume avec quoi ? Je n'ai pas compris, mais ce n'est pas grave.

Je reprends point par point.

Monsieur VALLEUR, vous avez effectivement raison, avec la situation nationale actuelle, M. MALEINE l'a aussi rappelé, c'est extrêmement difficile d'élaborer un budget, puisque l'État a décidé de faire payer sa mauvaise gestion aux collectivités. Je peux vous garantir que tous les maires sont aujourd'hui dans cette situation difficile. D'ailleurs, la première chose que l'on fait lorsque l'on se voit à la Métropole du Grand Paris ou directement au Conseil de territoire, c'est se demander : « Est-ce que tu as bouclé ton budget ? » C'est vrai que c'est un peu l'image que vous avez donnée, des œufs sans les casser. Je dirais qu'il faut surtout éviter qu'il ne nous reste plus que les yeux, ou plutôt les œufs, à pleurer pour élaborer nos budgets.

Où je ne vous suis pas, c'est dans la fragilité de la capacité d'autofinancement. Les chiffres le démontrent – et je reviendrai d'ailleurs sur les affirmations de M. MALEINE, je pense que nous n'avons pas dû voir le même budget –, nous n'avons jamais eu un autofinancement aussi important, près de 11 millions d'euros. Je pense que cela peut laisser voir l'avenir, la comparaison que l'on peut faire entre l'investissement et le fonctionnement, mais encore faut-il savoir de quoi on parle. Je pense que la capacité d'autofinancement est toujours assurée, et qu'elle le sera également pour le budget de l'année prochaine.

Vous posez une question très intéressante. Nous finançons beaucoup de choses, mais nous avons effectivement vendu du patrimoine pour pouvoir les financer et ne pas faire appel à l'emprunt et ne pas encore augmenter notre dette, justement. Cela s'appelle de la bonne gestion. En plus, c'était un terrain désaffecté et les anciens utilisateurs nous suppliaient de faire partir ce stade. Aujourd'hui, je dirais que le complexe Octave-Lapize est un des plus importants du Val-de-Marne, et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les dirigeants des clubs de foot ou les dirigeants des clubs de rugby qui disent que nous avons les plus belles installations du département.

Pour ceux qui se demandaient ce que nous avions fait pour avoir une dette, j'ai une liste très importante d'une centaine de réalisations que nous avons faites pour les Villiérains, pour lesquelles nous avons évidemment été contraints de faire appel à l'emprunt. Pourquoi ? Parce que nous avons découvert lorsque nous sommes arrivés... Alors, c'est vrai que je ne l'ai pas découvert. Lorsque je suis arrivé maire, j'étais dans le bureau de mon prédécesseur, qui m'a dit : « Il y a beaucoup à faire. Nous avons des écoles, c'est du préfabriqué. Nous avons des gymnases, ce sont des passoires. Nous avons un Algeco pour nos anciens. Nous avons un Algeco pour notre école de musique. Nous n'avons pas du tout de structure communale pour la petite enfance, etc. Je t'annonce que nous n'avons pas les finances nécessaires, nous sommes une ville pauvre, donc tu n'y arriveras pas, sauf si tu fais appel à l'emprunt. » Il venait d'emprunter à l'époque des sommes considérables, qu'il nous a évidemment laissées en héritage.

Effectivement, nous avons emprunté et nous avons une dette. Néanmoins, nous avons diminué d'une manière très importante cette dette durant les dernières années, et nous en sommes en voie de l'atténuer.

Monsieur MALEINE, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que 12 ans, c'est catastrophique, etc. Ce sont vos mots.

M. MALEINE, *hors micro.- (Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- 12 ans, c'est aujourd'hui la moyenne de bon nombre de Villes.

Je reprendrai simplement l'étude fiscale qui avait été réalisée par les services fiscaux, excusez du peu, sur les futures recettes que nous allons avoir de Marne-Europe. Heureusement, dans quelques années, et déjà à partir de 2027, nous allons commencer à avoir les recettes de Marne-Europe, qui ne vont faire en sorte que d'augmenter.

À partir du moment où nous aurons ces recettes fiscales, nous rembourserons évidemment d'une manière plus importante notre dette, et nous n'attendrons pas 12 ans pour la rembourser, nous la rembourserons avec des recettes nouvelles.

Concernant les investissements, Monsieur VALLEUR, oui, nous en avons au total 18 millions d'euros avec le report. Vous dites que c'est moins bien, que nous aurions pu faire plus. C'est vrai. Je suis d'accord avec vous. Nous aurions pu financer d'autres projets, mais nous avons toujours ce curseur de la dette à l'horizon. Vous avez vu la baisse incessante de notre dette depuis des années, nous voulons la maintenir. À un moment donné, dès que nous faisons des investissements... Je pense que 18 millions d'euros, ce n'est pas rien comme investissement, et, malgré ces investissements de 18 millions d'euros, notre dette diminue quand même de 3 millions d'euros pour la fin de l'année 2025. Malgré tout, je suis d'accord avec vous, nous aurions pu investir encore un peu plus.

Concernant les fêtes et cérémonies, cela ne veut pas forcément dire que nous faisons la fête constamment. C'est vrai que la ville est aujourd'hui une ville très animée, très attractive, avec 221 manifestations d'animation culturelle l'année dernière. Néanmoins, je dirais que les fêtes et cérémonies ne sont pas pour la municipalité ou les élus, elles sont pour les Villiérais, et ce chapitre augmente parce que nous voulons faire en sorte de continuer. C'est vrai que nous avons mis la barre haut avec ces 221 manifestations et animations dans la ville l'année dernière, mais je dirais que nous allons continuer. Ce que nous prévoient toute l'équipe des affaires culturelles et la maire adjointe pour cette année est considérable, donc nous avons un peu augmenté ce chapitre, parce que nous voulons tenir toutes les manifestations qui sont prévues.

J'ai effectivement accepté vos propositions, parce que vous faites justement partie de ces oppositions qui sont constructives. Des propositions sont faites, et non pas de l'opposition systématique : « on est contre », « on est contre », « on est contre ». Vous, vous avez des propositions constructives. C'est la raison pour laquelle j'ai pris vos propositions.

Le budget participatif est de 150 000 euros. C'est un premier budget participatif. Quand on le compare avec les 65 millions d'euros, c'est évidemment peu, mais cela peut permettre de dire à la population que nous avons une somme pour cela, comme nous donnons un budget à nos jeunes du conseil municipal des jeunes, d'ailleurs.

Nous leur donnons un budget pour qu'ils établissent leur projet. En l'occurrence, nous allons le donner à la population, qui va avoir des propositions pour alimenter ce budget participatif.

J'ai pris votre terme de « brigade de nuit » parce qu'il est très intéressant, et je pense que cela va rassurer la population. C'est vrai que nous avons de toute façon décidé d'augmenter nos effectifs, mais ce sont donc quatre agents qui seront affectés à cette brigade de nuit. C'est un effort important sur la masse salariale aujourd'hui, mais qui est indispensable.

En 1995, nous avions 120 effectifs de Police nationale, et nous en avons 115 aujourd'hui. Trente ans plus tard, nous avons 5 effectifs de moins. Plus on avance dans le temps, et moins on arrive à avoir ces effectifs. Il y a aussi toujours cette incompréhension liée au fait qu'il y a 1 effectif pour 200 habitants à Paris, la capitale, mais 1 effectif pour 2 000 habitants dans nos banlieues.

Nous pallions donc la défaillance de l'État dans ce domaine. Il y a aussi d'autres domaines où nous pallions sa défaillance, dont les problématiques de cette dette abyssale de plus de 3 200 milliards d'euros pour le pays. C'est la raison pour laquelle je dis et je répète que l'État nous fait payer sa mauvaise gestion, malheureusement. Il s'en prend aux collectivités. Ce sont 65 millions d'euros de moins pour la Métropole du Grand Paris, il y a donc un certain nombre de projets que nous ne ferons pas. Je suis chargé des 91 grands projets de la Métropole, et cela me prend une grande partie de mon budget. Je vais devoir dire à des élus, quelle que soit leur tendance politique, que, malheureusement, nous n'irons pas jusqu'au bout des projets qu'ils avaient présentés à leur population, ou que nous les étendrons dans le temps. Évidemment, ce n'est pas facile, mais l'État a décidé de prendre dans les collectivités, de prendre dans les Départements.

Tous les Départements aujourd'hui sont presque en dépôt de bilan. Tous les Départements, quel que soit l'étendard. Le 93 est dans une situation financière vraiment dramatique. Le 94 également. Tous les Départements de petite couronne sont dans des situations épouvantables. D'ailleurs, tous les projets que nous avons inscrits et qui devaient être financés par le Département ne le seront pas. Avec les baisses d'apports financiers de l'État dans tous les Départements, les Départements ne peuvent quasiment plus rien faire aujourd'hui.

Merci en tout cas, Monsieur VALLEUR, pour votre abstention constructive, je dirais même positive.

Monsieur MALEINE, vous avez aussi rappelé la situation difficile nationale et internationale, et vous avez parlé d'errements avec des mots qui n'ont évidemment aucun sens dans la réalité de notre budget. Oui, nous dégagons un autofinancement. Oui, nous avons dégagé une marge nette, pas brute, de 1,7 million d'euros. Ce sont des résultats encourageants. Je parle là du fonctionnement.

En matière d'investissement, au niveau des dépenses, c'est vrai que nous avons été contraints de faire glisser un certain nombre d'investissements sur 2025, comme le font d'ailleurs une grande partie des Villes. Dans les recettes de l'État, on ripe également sur l'année 2025, c'est-à-dire que ce sont des choses qui ont été réalisées et financées par la Ville, mais les subventions ne seront malheureusement apportées par l'État que cette année 2025. Heureusement, nous en avons reçu un certain nombre cette année, mais c'est vrai que ce sont des choses que nous ne pouvons pas maîtriser aujourd'hui.

Quand nous présentons un budget, c'est toujours un budget prévisionnel que l'on affiche, et il y a des résultats, que ce soit en dépenses ou en recettes, qui peuvent être reportés sur les exercices à venir.

Vous dites que la baisse que nous avons faite sur les taux est minime, n'est pas importante, etc. Si nous la cumulons avec l'ensemble des baisses que nous avons faites depuis six ans, cela représente 1,4 million d'euros. Chaque année, pas simplement par année, les baisses se cumulent, puisque, quand on baisse un taux, on le baisse non pas pour une année mais pour les années à venir. Je pense que c'est une règle que vous avez comprise, en tout cas je l'espère.

Peut-être que 1,4 million, ce n'est rien dans le budget de nos administrés, mais j'estime que 1,4 million, c'est quand même important. Si nous pouvions plus, nous ferions plus, mais nous ne pouvons évidemment pas. Comme vous le savez, notre population aujourd'hui ne permet pas d'avoir des impôts payés en grande majorité par cette population. Seulement 33 % de notre population paient aujourd'hui l'impôt, et vous le savez. Nous n'allons pas reprocher à ceux qui ne paient plus d'impôt que la ville aurait pu être un peu plus...

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Je parle bien sûr de l'impôt local, de la taxe foncière. Je n'ai pas parlé des impôts sur le revenu.

En matière d'investissement, vous dites que les écoles se dégradent. Dois-je rappeler, Monsieur MALEINE, dans quel état j'ai pris cette Ville, qui était tenue par un maire socialiste...

Un intervenant, hors micro.- Il y a trente ans ! Vous n'avez rien fait pendant trente ans ?

M. LE MAIRE.- Un maire socialiste qui n'avait pas pris la tâche de dire « les écoles sont importantes pour moi ». Justement, c'est cela, cette politique socialiste, qui consiste en fin de compte à donner des leçons à la droite en disant qu'il faut faire ceci ou qu'il faut faire cela, puis, quand ils sont aux manettes, ils font tout le contraire.

Moi, j'ai trouvé une ville avec des enfants dans des écoles qui étaient des baraquements, des préfabriqués, etc. Comment osez-vous dire au maire de la Ville qui a investi le plus des 36 000 communes, qui a investi le plus de France ? Si vous voulez, nous pensions...

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Non. Nous disions que c'était sur l'Île-de-France parce que nous savions que c'était en Île-de-France, mais nous nous sommes aperçus que c'était en France. En dix ans...

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- En dix ans, nous sommes la Ville qui a investi le plus en matière de construction d'écoles, de rénovation, etc.

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Et vous osez dire « il faut rénover nos écoles », mais vous feriez pouffer de rire notre inspectrice de l'Éducation nationale, qui n'arrête pas de dire, lorsqu'elle a des réunions au Département... La DASEN, qui vient d'arriver, est venue et a dit : « On me parle tellement de Villiers, de ce que vous avez fait. » Nous lui avons fait faire un tour de toutes les nouvelles écoles que nous venons de construire, et elle m'a dit : « Écoutez, Monsieur le Maire, je n'ai jamais vu cela de toute ma carrière. » Elle a une carrière importante dans pas mal de départements aujourd'hui.

Alors, trouvez autre chose, Monsieur MALEINE, plutôt que dire que nous ne faisons pas assez pour les écoles. Je pense que là, vraiment, vous faites rire tout le monde.

Ensuite, l'avenue de l'Europe. Vous me portez donc responsable de ce qu'il se passe avenue de l'Europe. Heureusement que le président du Département 93, qui est de votre obédience, ne vous entend pas, car c'est une canalisation départementale. Cette canalisation traverse notre ville.

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Elle traverse notre ville, et cela fait des années que je demande au Département du 93 et au Département du 94 de refaire cette canalisation. La Ville de Villiers a renouvelé en double réseau 98,3 % de tout son réseau, donc en réseau neuf. Les canalisations du Département n'ont été rénovées qu'à 17 %. Voilà des taux réels.

Cette canalisation du 93 traverse notre département et va ensuite dans la Marne. Elle descend de Noisy-le-Grand, traverse Villiers et arrive à Champigny dans la Marne. Eh bien, cette canalisation n'a jamais été entretenue, et comme nous avons aujourd'hui avec le réchauffement climatique des épisodes météo évidemment catastrophiques – ce ne sont plus des trombes d'eau mais des cuvettes d'eau qui se déversent pendant une heure ou deux heures sur notre secteur –, les canalisations explosent. Avant, elle passait en pression et les regards remontaient. D'ailleurs, la population en avait l'habitude, etc. Aujourd'hui, il se trouve qu'il y a un chantier à proximité de l'une d'entre elles, et elle a explosé et s'est déversée sur ce chantier, faisant arrêter pour la deuxième fois l'ensemble du chantier.

Heureusement, nous avons aujourd'hui des engagements des deux Départements. Malgré leurs finances catastrophiques, comme ils me l'ont dit les uns et les autres, ils vont quand même faire l'effort de refaire cette canalisation. C'est programmé. Ce sont des dizaines de millions d'euros pour les Départements, mais nous aurons peut-être la chance de voir cette canalisation refaite bientôt.

Ensuite, concernant les problématiques d'accueil périscolaire, toutes les villes aujourd'hui ont des problèmes de recrutement des animateurs. C'est effectivement une problématique très importante que toutes les collectivités ont, comme d'ailleurs le domaine privé. Si vous parlez à un restaurant et que vous lui demandez où en sont ses effectifs, ce sera exactement la même chose.

Dans le milieu de la petite enfance, nous avons aussi énormément de mal à recruter. Nous avons eu une petite chance à Villiers, puisque nous avons mis des conditions de recrutement de la petite enfance qui nous ont permis d'augmenter nos capacités. En début de mandat, Monsieur MALEINE, nous avons 412 places pour la petite enfance à proposer aux familles. Nous en avons aujourd'hui 623. Nous avons donc augmenté considérablement les places que nous avons à offrir. Nous aurions pu faire mieux, c'est vrai, mais nous n'avons pas honte, et je pense que nous sommes fiers d'avoir augmenté de près de 200 places nos différentes structures de garde d'enfants.

Je pense que le déficit de places en crèche aujourd'hui n'est pas réel. C'est vrai qu'il faut essayer de travailler pour avoir une capacité plus importante pour les années à venir, mais, à ce jour... Comme, d'ailleurs, en ce qui concerne les places dans nos écoles. Nous avons 78 places libres pour nos enfants dans nos écoles. L'année prochaine, ce sera un peu plus resserré, nous estimons à peu près 41 places supplémentaires, mais l'école Jean-Jaurès, que nous avons construite avec trois classes supplémentaires en primaire et deux classes supplémentaires en maternelle, pourra largement absorber les possibilités et prendre nos enfants dans les différentes écoles.

Vous terminez, comme chaque année depuis six ans, par les indemnités. Les indemnités sont visibles par chacun. Chacun des élus peut voir les indemnités que tel ou tel touche, et chaque administré peut voir les indemnités que le maire touche, que les adjoints touchent, etc.

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Parce que, Monsieur MALEINE, avec les nouvelles lois qui sont passées, notamment celles d'il y a quatre ans, vous le savez, tout contribuable citoyen français peut désormais savoir exactement, à l'euro près, ce que peut gagner un élu. Avant, c'est vrai qu'il n'y avait pas cette faculté de regarder sur les sites. Aujourd'hui, comme il y a cette possibilité, il n'y a pas véritablement, puisque cela fait doublon, en fin de compte...

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Si, cela fait un doublon avec ce que nous avons aujourd'hui.

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- À la Haute Autorité, oui, bien sûr. Tous les élus ont fait une déclaration à la Haute Autorité. Cette déclaration est visible. Chaque administré peut savoir exactement combien je touche, combien chaque élu maire adjoint touche, combien chaque conseiller municipal touche.

Un intervenant, hors micro.- C'est faux, cela a changé !

M. LE MAIRE.- Cela a changé depuis quand ?

Un intervenant, hors micro.- Cela a changé depuis quatre ans, comme je vous le dis. *(Inaudible.)*

(Échanges croisés hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Non, pas du tout. Et je vais vous dire, Monsieur MASSOT, si vous venez en Commission des Finances, si vous vous intéressez un petit peu à notre ville, nous pourrions répondre à ces questions en Commission des Finances, nous pourrions vous donner toutes les indemnités, etc. Cela fait partie du...

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Nous les avons prévues, nous les avons en Commission des Finances. Monsieur MALEINE, il fallait venir en commission. Je vous ai invités, je vous ai dit de venir en Commission des Finances. Vous ne voulez jamais venir en Commission des Finances. Au contraire, nous pourrions avoir des débats.

Avec M. VALLEUR, nous avons eu deux heures et demie de débats en Commission des Finances, nous avons avancé, nous avons répondu à des questions, etc. Il y a un débat démocratique pour qu'il y ait de la construction sur le budget. Nous, nous faisons nos débats dans la majorité, donc il est important que, dans cette Commission des Finances, nous puissions avoir ces débats avec vous.

Vous auriez eu toutes les indemnités, effectivement.

M. MASSOT, hors micro.- La transparence est à l'égard des Villiéraines et des Villiérains.

M. LE MAIRE.- Ils peuvent le voir.

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Ils peuvent voir toutes les indemnités. Non mais, attendez, vous imaginez un Conseil municipal où...

(Échanges croisés hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Vous imaginez un Conseil municipal où on parle du budget et je dis à mes administrés : « Bon, je ne vais pas vous parler de ce que l'on va faire dans la ville, je vais simplement vous énumérer toutes les sommes que les élus touchent. » Vous êtes vraiment la risée, non pas de Villiers, mais je dirais de l'ensemble du Département en disant cela ! *(Rires.)*

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Attendez. Certains d'entre vous qui côtoyez des élus, vous voyez ce que je veux dire, essayez de dire cela à votre maire, je pense que... Voilà.

M. MASSOT, hors micro.- Des élus le font !

M. LE MAIRE.- Mais non, mais non.

M. MASSOT, hors micro.- Regardez vos collègues !

M. LE MAIRE.- Absolument. Je vais mettre aux voix ce budget.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

C'est très bien de voter un budget avec seulement 5 oppositions sur 35, bon nombre de Villes aimeraient nous ressembler. Je remercie la majorité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 26 POUR, 5 CONTRE et 2 ABSENTIONS.

N°2025-04-06 - Fixation du taux d'imposition des taxes locales - Exercice 2025

M. LE MAIRE.- Depuis la réforme de la taxe d'habitation qui s'est achevée en 2022, le panier de ressources de la fiscalité directe des communes est désormais composé des trois impôts suivants : la taxe foncière des propriétés bâties, la taxe foncière des propriétés non bâties et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, puisqu'elle a été supprimée. Elle aurait normalement dû être compensée, or, vous le savez, elle n'est pas compensée en totalité.

En 2024, nous avons une taxe sur le foncier bâti à 34,75 %. Je vous propose de baisser ce taux à 34,45 %. Les bases 2025 atteindront 51 732 000 euros, et le produit sera donc de 17 821 674 euros.

Pour la taxe sur le foncier non bâti, elle est à 134,85 %, avec une variation de 0,991364, un taux de 133,69 %. Les bases sont évidemment très faibles, 197 900 euros, puisque nous avons maintenant très peu de foncier non bâti, le produit est donc de 264 572 euros. Vous voyez que le foncier bâti, comparativement aux 17 821 000 euros du foncier bâti, c'est évidemment « peanuts ».

En matière de taxe d'habitation, le taux de 34,19 % devient 33,89 %, avec des bases de 1 303 000 euros et des produits de 441 587 euros.

Cela fait un total de recettes fiscales pour la collectivité de 18 527 833 euros.

Le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE, FIXE les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice pour l'année 2025 comme je viens de l'exposer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Il n'y a pas de vote contre, très bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 26 POUR et 7 ABSENCES.

N°2025-04-07 - Subventions aux associations locales - Exercice 2025

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à François LELIÈVRE, Monique FACCHINI n'étant malheureusement pas là.

M. LELIÈVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le nombre d'associations actives dans les domaines variés, tels que le sport, le social, la culture, les loisirs ou encore les secteurs de l'éducation et de la famille, permet à la Ville d'avoir sur son territoire un tissu associatif très riche. Ensemble, elles concourent au dynamisme de la Ville et fédèrent avec elles la population de notre commune.

Comme chaque année, la Ville souhaite accompagner les efforts des associations présentes sur son territoire dans le développement de leurs différents projets à travers un soutien financier, une mise à disposition de locaux publics et de moyens logistiques.

À ce titre, les associations déclarées peuvent recevoir les subventions de l'État et des Départements. Des associations ont donc sollicité la Ville au moyen d'un dossier de demande de subvention motivé.

Il est à noter que la Ville souhaite maintenir l'aide financière aux associations villiéraines pour l'année en cours.

Le tableau annexé à la délibération reprend les propositions, association par association, pour le financement de l'année 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer et de répartir un crédit budgétaire aux associations qui en ont fait la demande et d'en autoriser le versement.

Par ailleurs, les collectivités locales ont l'obligation de signer chaque année une convention d'objectifs avec les organismes de droits privés bénéficiaires d'une subvention publique d'au moins 23 000 euros et devront fournir un rapport d'activité en fin d'année.

Considérant que, comme chaque année, la Ville souhaite accompagner les efforts des associations présentes sur son territoire dans le développement de leurs différents projets à travers un soutien financier, une mise à disposition de locaux publics et de moyens logistiques,

Considérant que, à ce titre, les associations déclarées peuvent recevoir des subventions de l'État, des Départements et des communes, et que des associations ont sollicité la Ville de Villiers au moyen d'un dossier de demande de subvention motivé,

Considérant qu'il est à noter que la Ville souhaite maintenir l'aide financière aux associations villiéraines pour l'année en cours,

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances en date du 2 avril 2025,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE de répartir un crédit budgétaire aux différentes associations locales, comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2, PRÉCISE que ces subventions seront versées après transmission aux services municipaux des documents permettant l'instruction complète de leur demande,

ARTICLE 3, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer pour l'exercice 2025 les conventions formalisant avec les associations de droit privé bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 euros leur engagement réciproque, les conventions étant annexées à ce document,

ARTICLE 4, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, peut-être toujours dans un esprit de faire avancer et progresser la démocratie et la transparence, il serait souhaitable que, pour ce type de délibération – et vous pouvez bien sûr nous adresser ce document après le Conseil municipal –, vous mettiez d'un côté la somme demandée par l'association et, de l'autre côté, la somme octroyée.

Cela nous permettrait de bien visualiser quelles sont les décisions et les libertés que vous prenez par rapport aux demandes du monde associatif. Cela nous permettrait aussi de mieux comprendre quels sont vos circuits de décision internes, puisque j'ai noté dans cette délibération que la commission interne de délibération sur les subventions avait disparu dans les attendus. C'est sans doute lié au fait que nous vous avons demandé par écrit de nous transmettre la composition et les décisions de cette commission interne.

Nous avons donc besoin d'avoir un éclairage sur les modalités de décision, et je crois bien qu'avoir l'écart entre ce qui est demandé et ce qui est obtenu est un très bon éclairage.

Merci.

M. LE MAIRE.- Alors, Monsieur MASSOT, nous l'avons mis en Commission des Finances et nous avons présenté, sur l'ensemble des demandes qui étaient faites, l'octroi que nous avons effectué. J'aurais aimé, Monsieur MASSOT, que vous soyez présent à cette Commission des Finances, vous auriez pu dire votre désapprobation, ou votre approbation, pourquoi pas, etc. C'est un travail de commission, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT, hors micro. - *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Si, c'est un travail de commission. Je vous invite donc, Monsieur MASSOT, à venir à la Commission des Finances, vous pourrez avoir les propositions, ce que nous avons octroyé, ce que nous avons refusé, etc. Nous invitons d'ailleurs chaque élu à venir, même s'il ne fait pas partie de la commission.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ?

M. MASSOT, hors micro.- Puisque vous l'avez mis en commission des finances, vous allez nous l'adresser ?

M. LE MAIRE.- Oui. Qui est contre ?

M. MASSOT, hors micro.- « Oui », on a bien entendu ?

M. LE MAIRE.- D'accord. Oui.

M. MASSOT, hors micro.- Merci.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Non, non, non, je serai d'accord pour vous le présenter à la prochaine Commission des Finances.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de M. AMARA et de son collègue. Qui est pour ? Très bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 29 POUR et 2 ABSECTIONS et 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme COMBAL et M. BONVIE).

N°2025-04-08 - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France locale - Année 2025

M. LE MAIRE.- Nous revenons à Michel OUDINET.

M. OUDINET.- Merci, Monsieur le Maire.

La commune de Villiers-sur-Marne a adhéré, par délibération du 24 novembre 2021, à l'Agence France locale, banque publique de développement pour les collectivités locales, dont elle est actionnaire à hauteur de 444 000 euros. La libération du capital se réalisera sur une période de dix ans.

Ainsi, chaque emprunt souscrit auprès de l'AFL doit bénéficier d'une garantie de la collectivité emprunteuse, dont la signature de l'engagement correspondant est permise par le vote d'une délibération du Conseil municipal cadre annuelle. Dans l'hypothèse où la commune envisage de solliciter un emprunt auprès de l'AFL avant la fin de l'année 2025, il est nécessaire de délibérer par avance conformément au statut du groupe et du pacte d'actionnaire, ce qui garantit les engagements de l'Agence.

Considérant la présentation de cette délibération à la Commission des Finances du 2 avril 2025,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, DÉCIDE que la garantie de la Ville de Villiers-sur-Marne est octroyée dans les conditions suivantes au titulaire du document ou titre émis par l'Agence France locale, les bénéficiaires :

- le montant maximum de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Villiers-sur-Marne est autorisée à souscrire pendant l'année 2025,
- la durée maximum de la garantie correspond à la durée du plus long emprunt détenu par la Ville de Villiers-sur-Marne pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France locale, augmentée de 45 jours,
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires, ou par la société territoriale, et, si la garantie est appelée, la Ville de Villiers-sur-Marne s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de cinq jours ouvrés,
- le nombre de garanties octroyées par M. le Maire au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et le montant maximum de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 2, AUTORISE M. le Maire ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Villiers-sur-Marne dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe,

ARTICLE 3, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il y a deux abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 31 POUR et 2 ABSECTIONS.

N°2025-04-09 - Tarification et modalités d'accès aux prestations à la population - Saison 2025-2026

M. LE MAIRE.- En matière de jeunesse et sport, je passe la parole à Emmanuel PHILIPPS ou à Carole. D'abord, Carole. Très bien. Carole, à toi.

Mme COMBAL.- Bonsoir, chers collègues.

Au niveau des tarifs de la piscine, gymnases et stades à partir du 1^{er} juillet, comme noté sur la notification de votre délibération, il y a une augmentation de 1,8 %. Je ne vous les détaille pas, vous les avez tous sur votre tablette.

Concernant les locations au niveau de la piscine, les lignes d'eau sont à 48,70 euros, et les cours de tennis sont à 9,20 euros de l'heure et à 81 euros pour 10 heures. S'agissant des tarifs des activités en piscine, il y a les cours spécifiques, tels que l'aquagym. Une séance est à 11,80 euros, la cotisation annuelle est à 259,30 euros, et les 10 séances d'aquagym sont à 108 euros. On y fait également de l'aquabike. Une séance coûtera 13 euros, la cotisation annuelle sera à 324 euros, etc. Il y a aussi les cours de natation. Une séance adulte sera à 21,60 euros, les 10 séances adultes, à 205,30 euros, et la cotisation annuelle pour une séance hebdomadaire, hors vacances scolaires, est à 324 euros.

Pour le reste, je laisse la parole à Emmanuel.

M. PHILIPPS.- Merci, Carole.

Au niveau du service jeunesse, il y a le pass loisirs, l'activité à l'unité, le séjour et le pass été jeunes. Selon le quotient familial, le pass loisirs commence à 39,10 euros et va jusqu'à 62,40 euros. Ensuite, vous avez les activités à l'unité, soit les sorties, soit les stages, soit les sorties +.

Il y a aussi les séjours week-end, puis 5 jours, 8 jours, 11 jours et 15 jours. Les séjours week-end vont de 23,20 euros à 37 euros. Pour 5 jours, cela va de 40,30 euros à 64,10 euros. Après, c'est 73,50 euros pour 8 jours, et jusqu'à 117,10 euros. Pour 11 jours, c'est de 102,80 euros à 163,80 euros. Pour 15 jours, cela va de 136,80 euros à 218,20 euros, le tarif maximum.

La dernière colonne concerne le pass été jeunes d'un mois ou deux mois, qui va de 15,90 euros pour un mois jusqu'à 25,30 euros pour la tranche 9. La tranche 10, ce sont les extérieurs, à 76 euros. Pour deux mois, cela va de 26,50 euros à 42,10 euros pour la tranche 9.

Voici.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Ensuite, l'enfance avec Catherine, le périscolaire et l'extrascolaire.

Mme CHÉTARD.- Même chose, à partir du 1^{er} juillet, il y a une augmentation de 1,8 %, en sachant quand même que M. le Maire a décidé de prolonger les accueils de loisirs jusqu'à 19 heures le soir au lieu de 18 h 30. Cela concerne tous les temps d'accueil, les vacances, sur le temps scolaire, etc. Le tarif ne changera pas par rapport à celui qui est affiché, donc le nouveau tarif.

M. LE MAIRE.- La cohésion sociale, François.

M. LELIÈVRE.- Au niveau de la cohésion sociale, même chose pour les tarifs, avec l'adhésion au centre socioculturel, qui est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année, énormément d'activités, les ateliers d'accueil collectif des mineurs, le sociolinguistique, les ateliers sportifs, les initiations diverses et variées, également au niveau des arts créatifs et l'accompagnement de la scolarité. Au niveau des tarifs, de même, je ne vais pas tout vous détailler. Pour l'individuel, on est à 16,20 euros par an, et par exemple à 10,50 euros pour le senior.

Il y a également des tarifs pour des activités régulières, que ce soit dans le sport, le bien-être ou les arts créatifs. Par exemple, une sortie culturelle est à 8,50 euros pour un enfant pour une journée complète.

Vous avez d'autres précisions concernant les séjours. Par exemple, un séjour de 8 jours et de 7 nuits pour des enfants de 6 à 11 ans est à 102 euros.

Évidemment, tous les détails sont à votre disposition.

M. LE MAIRE.- Très bien.

La culture.

Mme FERRA-WILMIN.- De même, c'est une augmentation de 1,8 %.

Il y a plusieurs cours, des cours de musique, des cours d'art plastique, avec des tarifications qui vont de 378 euros à beaucoup plus pour les hors Villiérains, bien évidemment. Ensuite, il y a des cycles, cycle 3, parcours jeunes, parcours amateurs, pratiques collectives uniques et ateliers sonores pour les enfants.

Vous avez également le tarif unique mensuel pour la location d'instrument, qui passe de 128 à 130 euros. Il y a les tarifs de master class. Les cours de danse à partir de 5 ans sont sur un éventail de 172 euros à 118 euros pour les cours supplémentaires. Ensuite, le centre municipal d'art va de 72 euros à 270 euros pour les plus de 26 ans.

Il y a aussi les tarifs de spectacle et de concert selon les catégories A, B ou C. Les catégories C n'ont pas augmenté, sauf pour les hors Villiérains. En revanche, la catégorie A passe de 23,50 euros à 24 euros, par exemple, et la catégorie B de 11,50 euros à 12 euros. Ce n'est pas énorme.

Il y a ensuite les tarifs de la médiathèque. Nous maintenons bien évidemment la carte d'adhésion à 2 euros, comme pour le cinéma. Il y a un tarif plein pour l'audiovisuel, et les emprunts de CD, DVD, jeux vidéo augmentent de 40 centimes. On a la possibilité de demander des impressions à la médiathèque.

Il y a le tarif cinéma, mais cela a plutôt augmenté pour les films 3D, à peu près de 50 centimes. Pour les autres, cela n'a pas augmenté.

Pareil pour la carte de recharge, elle n'augmente pas.

Les tarifs de l'école, donc les tarifs scolaires, que ce soit pour les spectacles ou pour le cinéma, n'augmentent pas non plus.

Voilà.

Je ne sais pas si vous voulez que nous fassions les tarifs de location de salles municipales, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Non, c'est bon.

Mme FERRA-WILMIN.- D'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- Le social, pour le Fil du Temps, Évelyne.

Mme DORIZON.- Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

L'augmentation est aussi de 1,8 % pour toutes les manifestations. Le changement est seulement pour la carte multi-activité, qui était à 18,80 euros et que nous avons passée à 20 euros, parce que c'est plus facile pour les règlements. Les lotos sont portés à 3 euros les deux cartons.

Nous avons bien sûr les activités exceptionnelles, les galettes, les repas du Beaujolais, la Garden party, etc. La galette est à 10,30 euros. Le repas de Beaujolais est à 28,50 euros. Cette année, nous avons fait un tarif extérieur. Jusqu'à présent, nous ne faisons pas de tarification aux extérieurs de la ville. Nous estimons que les personnes qui viennent de l'extérieur paieront un petit peu plus cher que nos concitoyens.

Il y a beaucoup d'activités qui sont gratuites. Au Fil du Temps, nous avons plus de 1 000 adhérents cette année et cela va en s'agrandissant. Tout ce qu'on leur propose est plein et tout va très bien.

Merci.

M. LE MAIRE.- L'événementiel, Florence.

Mme FERRA-WILMIN.- Pour l'événementiel, nous avons les tarifs des emplacements pour le Bric et Broc, par exemple, que ce soit 2 mètres ou 4 mètres. Le tarif des 2 mètres ne bouge pas. Le tarif des 4 mètres augmente juste de 1 euro.

Pour la braderie, les tarifs ne changent pas.

Quant à l'occupation du domaine public pour les chalets de Noël, les tarifs augmentent de 4 euros, en sachant qu'ils ont trois jours de présence.

Pour les stands extérieurs, le forfait augmente de 1 euro.

Les tarifs pour les boutiques alimentaires mobiles, les guignols, les marionnettes, augmentent de 1 euro.

Les tarifs des animations foraines, les tournages de films et les prises de vues augmentent de 1,8 % globalement.

M. LE MAIRE.- Les guignols augmentent de 1 euro.

Mme FERRA-WILMIN.- Tout à fait. Oui, je sais que vous êtes fan de ce type d'animation. Vous avez remarqué qu'ils viennent place Remoiville. C'est très agréable pour les enfants.

M. LE MAIRE.- Nous avons fini l'ensemble.

Oui, Madame BENBELKACEM ?

Mme BENBELKACEM.- Bonsoir à tous.

Globalement, toutes les prestations ont vu leur prix augmenter, comme vous l'avez dit, d'à peu près 1,80 %. En revanche, sur la page 17, cette année, vous nous avez exposé de nouvelles prestations liées à l'événementiel : les chalets de Noël, les stands extérieurs et intérieurs. De mémoire, vous ne nous les aviez pas présentés l'année dernière.

M. LE MAIRE.- Oui, c'étaient deux délibérations différentes. En fin de compte, nous l'avons intégré ici.

Mme BENBELKACEM.- Visiblement, pour cette catégorie, cela ne concerne que des prestations pour les Villiérains. Les extérieurs ne sont pas concernés par les chalets de Noël.

M. LE MAIRE.- Si. Il y a les tarifs pour les non-Villiérains sur la droite.

Mme BENBELKACEM.- Là, il n'y a pas de tarifs.

Face à l'inflation, nous aurions préféré que les familles avec un quotient familial faible ne subissent pas d'augmentation, notamment pour les activités périscolaires et scolaires. Concernant la restauration, il est courant de voir que beaucoup d'enfants ne mangent équilibré qu'à la cantine.

Nous aurions donc aimé que les tarifs liés aux quotients familiaux faibles soient gelés. Monsieur le Maire, vous avez parlé tout à l'heure de soutien aux plus vulnérables et de budget solidaire. C'est ce que vous avez dit ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme CHÉTARD, hors micro.- Une commission d'aide à la restauration existe depuis de nombreuses années.

M. MASSOT, hors micro.- À notre demande.

Mme CHÉTARD, hors micro.- (*Inaudible*) à 0,53 euro.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons baisser le tarif d'un repas, qui nous coûte quand même près de 14 euros, en dessous de 0,50 euro. Vous voulez que nous baissions le repas, qui est actuellement à 0,50 euro, à quoi ? À 0,45 euro ?

Mme CHÉTARD.- Elle parle du tarif classique.

M. LE MAIRE.- Nous aurions pu faire la gratuité, mais nous préférons que les familles paient quand même quelque chose, et les 50 centimes...

Mme CHÉTARD.- Le tarif le plus bas est de 93 centimes, Monsieur le Maire. Le quotient n° 1, c'est 93 centimes.

M. LE MAIRE.- C'est cela.

Mme BENBELKACEM.- Je disais que, par rapport au quotient familial faible, nous aurions pu ne pas augmenter cette année, laisser le tarif à l'identique.

M. LE MAIRE.- Oui, mais c'est proportionnel. Nous n'augmentons pas d'une somme, nous augmentons d'un pourcentage. Plus le montant est faible, plus l'incidence du 1 % sur un montant faible...

Mme CHÉTARD, hors micro.- C'est 2 centimes de plus.

Mme BENBELKACEM.- Sur les deux premières tranches de quotient familial, nous aurions pu bloquer les tarifs, ne pas les augmenter.

M. LE MAIRE.- Cela fait 2 centimes d'augmentation.

Mme BENBELKACEM.- Oui, mais 2 centimes, c'est 2 centimes. C'est pour le geste.

M. LE MAIRE.- Écoutez, je pense que nous faisons déjà pour les familles en précarité, en difficulté. Même les 0,50 euro, quelquefois... Nous ne les poursuivons pas parce qu'ils ne les paient pas.

Nous ne pouvons pas aller en dessous. Ce sont des sommes complètement dérisoires, nous en sommes à parler de 1 centime, de 2 centimes, ce n'est pas...

Mme BENBELKACEM.- (*Inaudible.*)

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une question de geste.

Mme BENBELKACEM.- Pour la symbolique, pour la solidarité.

M. LE MAIRE.- Je préfère les décisions concrètes aux gestes. Nous avons pris une décision concrète pour bon nombre de familles, que l'État nous envoie d'ailleurs souvent en grande précarité.

Je l'ai toujours dit, et notamment au président de la République, nous portons ces familles à bout de bras. Quand je dis que nous les portons à bout de bras, c'est que nous finançons quasiment tout.

Par exemple, le CHAM, l'apprentissage de la musique à des enfants dont les parents n'ont pas les capacités, etc., c'est gratuit.

Nous pourrions faire en dessous de gratuit, mais je préfère des actions concrètes à des effets d'annonce, de dire « nous faisons un geste », etc. Je suis moins dans l'effet d'annonce et je suis plus dans le concret et, je vous le dis, les familles le savent. Je rencontre bon nombre de familles en très grande difficulté et elles savent ce que nous faisons pour elles.

Discuter de 1 centime, de 2 centimes... Vous pouvez voter contre, il n'y a pas de problèmes.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Comme chaque année concernant la tarification de la population, nous déplorons que vous n'appliquiez pas le quotient familial pour le conservatoire municipal d'art.

Vous avancez souvent deux arguments pour refuser son application : un, que le quotient familial ne serait pas utilisé lorsqu'il est mis en place et, deux, que le quotient familial serait discriminant pour les élèves. Or, ce même quotient familial est appliqué partout ailleurs dans les politiques tarifaires. Cela illustre une contradiction flagrante et fragilise considérablement la crédibilité de votre position.

Ce double discours ressemble fort à une posture de façade plutôt qu'à une réelle volonté d'équité.

Par ailleurs, sur la tarification des chalets du marché de Noël, ce serait une véritable opportunité de soutenir concrètement les créateurs et artisans de Villiers. Leur offrir la possibilité d'exposer à des tarifs accessibles serait bien plus efficace que de simplement se féliciter de leur présence au salon de l'artisanat à Saint-Maur.

Encourager l'économie locale commence par des actes concrets, pas uniquement par des communications.

M. LE MAIRE.- Alors, nous, nous sommes dans le concret. Cela, ce sont des paroles, Monsieur AMARA.

Le concret, justement, c'est de délocaliser le conservatoire lorsque nous faisons toutes nos classes CHAM, notamment, en partenariat avec l'Éducation nationale. Je préfère mettre de l'argent là, pour permettre à des jeunes de s'initier à des instruments. On achète les instruments et on leur envoie des professeurs, c'est gratuit. Je préfère des actions concrètes comme celle-là que de m'amuser avec un quotient sur le conservatoire qui n'aura véritablement aucune valeur et répercussion.

Ce sont des actions concrètes qui s'adressent justement à ces familles en grande précarité. Je m'honore aujourd'hui avec les élus de la majorité de permettre à des enfants qui n'en auraient probablement jamais eu l'occasion d'apprendre la musique. J'étais encore hier à l'Escale, il y avait un petit concert avec des jeunes, et j'avais les larmes aux yeux de voir ces jeunes. Ils ne sont pas au conservatoire mais sont dans les opérations CHAM, ils répètent tous les jours et ils arrivent à des capacités avec leur instrument peut-être plus fortes que celles que nous avons au conservatoire.

Je mets donc aux voix ces tarifications et l'augmentation pour certaines de 1,8 %.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 28 POUR et 5 CONTRE.

N°2025-04-10 - Création d'une autorisation de programme pour la piste cyclable du pont de Gaumont

M. LE MAIRE.- Toujours Michel.

M. OUDINET.- Dans le cadre de la reconstruction du pont de Gaumont sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, la commune de Villiers-sur-Marne souhaite en profiter pour faire réaliser l'élargissement du pont de Gaumont en vue d'intégrer une piste cyclable. Pour ce faire, une convention de financement a été signée entre la Ville et la SNCF, autorisée par délibération n° 2025-02-10 en date du 12 février 2025.

La convention prévoit une participation de la commune à la hauteur de 907 200 euros TTC, avec un premier appel de fonds de 181 440 euros en 2025 et un second de 725 760 euros en 2027.

S'agissant d'une dépense qui doit s'étaler sur trois ans, il est donc proposé au Conseil municipal de créer une autorisation de programme pour un montant global de la participation de la Ville de 907 200 euros.

Considérant la présentation de ce projet à la Commission des Finances en date du 2 avril 2025,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme n° 202501, « participation piste cyclable pont de Gaumont », d'un montant de 907 200 euros,

ARTICLE 2, **APPROUVE** la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit : une dépense totale de 907 200 euros, 181 400 euros pour l'année 2025, 0 euro pour l'année 2026, et 727 760 euros, le solde, en 2027,

ARTICLE 3, **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget concerné.

M. LE MAIRE.- J'étais en train de dire que nous allons également demander à deux financeurs, la Région et la Métropole du Grand Paris, de financer ces pistes cyclables. Il y aura une participation à 20 % de la Ville.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues, les pistes cyclables à Villiers, c'est un peu comme la confiture : moins on en a, plus on l'étale. On l'étale en confondant les pistes cyclables et les bandes cyclables. On l'étale en faisant une délibération de communication préélectorale dont le seul but – et vous venez de le faire – est de vous enorgueillir de quelques centaines de mètres de pistes dont on ne connaît précisément ni le point de départ ni le point d'arrivée, et encore moins leur intégration au plan global des pistes cyclables, parce qu'il n'y a pas beaucoup de pistes cyclables en vrai.

Vous nous proposez donc une délibération qui n'était pas obligatoire, mais qui vous permet d'étaler vos pistes cyclables. Lors de la présentation du budget, vous présentiez de l'argent hélicoptère qui se déverse par millions sur notre ville. Avec cette délibération, c'est le retour à la réalité.

Vous dépensez près de 1 million d'euros sur le budget de la Ville – vous parlez de subvention mais nous ne savons pas de combien elles seront, mais j'imagine que vous allez nous inventer un chiffre – pour faire une piste cyclable dont vous auriez dû obtenir de SNCF Réseau la réalisation. Pour cela, il aurait fallu que vous intégriez ce projet dès le lancement du projet de la troisième voie, c'est-à-dire il y a une dizaine d'années, mais vous n'êtes pas vraiment avant-gardiste et, surtout, c'était loin des élections municipales.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération pour ne pas cautionner l'opération de communication que vous menez.

Cela étant, nous sommes satisfaits qu'il y ait au moins un peu de pistes cyclables à Villiers, mais en sachant que c'est en 2027, ce n'est pas demain. C'est une précision qui est importante, que je n'avais pas entendue jusqu'à présent.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, une fois de plus, vous dites tout et n'importe quoi. Je ne m'attendais pas que vous votiez pour une délibération qui concerne des pistes cyclables, puisque vous ne les avez jamais votées. Effectivement, vous n'êtes pas pour le vélo.

M. MASSOT, hors micro.- C'est un mensonge ! *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Vous ne faites pas de vélo, donc vous ne pouvez pas savoir ce qu'est une piste cyclable.

Sur l'infrastructure, c'est une...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, c'est une délibération sur les infrastructures du pont. Il est bien certain que des pistes cyclables seront amenées. Vous en avez notamment une sur la rue du Docteur-Fillioux. Quand on prend la rue du Docteur-Fillioux, il y a une piste cyclable, qui débouche ensuite sur les rues du bois de Gaumont, et qui débouchera désormais directement sur le pont. Aujourd'hui, quand on fait du vélo...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- ... et que l'on vient notamment de la rue du Docteur-Fillioux, on est obligé d'emprunter le pont avec une circulation dense, et il y a des risques d'accident. Nous avons donc fait en sorte que la SNCF fasse toutes les études pour cette infrastructure.

Monsieur MASSOT, encore une fois, arrêtez de dire n'importe quoi. Dans aucun des projets que nous avons aujourd'hui sur la Ville à plusieurs centaines de millions d'euros la SNCF n'a mis 1 centime. C'est l'État qui met, jamais la SNCF.

Pourquoi dites-vous « vous avez oublié de demander à la SNCF » ?

M. MASSOT, hors micro.- (Inaudible.)

M. LE MAIRE.- Mais si, vous avez dit : « Vous ne demandez même pas à la SNCF et vous vous y prenez en retard. » Pas du tout. Quand nous avons eu le projet SNCF, j'ai dit : où est la piste cyclable ? La SNCF a dit...

M. MASSOT, hors micro.- (Inaudible.)

M. LE MAIRE.- ... « on ne nous a jamais rien demandé », donc nous avons dit « mettez-la dans le projet ». Ils sont revenus avec les études en disant : « Voilà les deux pistes cyclables sur l'infrastructure SNCF. »

Cela étant, c'est évidemment l'État et l'ensemble des différents partenaires qui les financeront, avec l'avant et l'après du pont, qui sera également financé par la Région, la Métropole, le territoire, le Département, etc., tous les investisseurs, toutes les collectivités qui participent au déploiement des pistes cyclables.

C'est dommage que Mme CINCET ne soit pas là, elle aurait été contente, elle voulait que l'on mette des pistes cyclables sur les voies principales. C'est le cas ici, et en plus nous en mettons de chaque côté. De toute façon, partout où nous pouvons mettre des pistes cyclables, nous en mettons évidemment. Lorsque nous ne pouvons pas et qu'un espace peut être accidentogène, nous n'en mettons pas, nous n'allons pas provoquer des accidents. C'est ce que nous avons fait et que nous continuons à faire sur les 27 kilomètres de pistes cyclables que nous sommes en train de réaliser.

D'ailleurs, vous l'avez vu, le budget comporte également une part importante de financement pour continuer la réalisation de ces pistes cyclables, qui sont soit avec les véhicules, soit avec les piétons, c'est ce que l'on appelle les pistes de partage, que la Métropole et la Région financent, etc.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 30 POUR et 3 ABSENCES.

N°2025-04-11 - Candidature de la Ville au label « Ville active et sportive »

M. LE MAIRE.- Carole COMBAL.

Mme COMBAL.- Merci, Monsieur le Maire.

Forte de ses infrastructures et équipements sportifs répartis sur l'ensemble de son territoire, ainsi que de ses associations sportives, la commune de Villiers-sur-Marne se veut être une ville aussi attractive qu'active. La politique municipale sportive œuvre en ce sens en développant le sport pour tous, en accompagnant le tissu associatif par l'octroi de subventions municipales et de mise à disposition gratuite des équipements sportifs, et en animant le territoire à travers des cours d'éducation physique et sportive dans les écoles primaires et de manifestations à caractère sportif.

Après avoir été labellisée « Terre de Jeux 2024 » par le comité d'organisation des Jeux olympiques, la Ville souhaite poursuivre ses actions en faveur du sport en déposant une candidature au label « Ville active et sportive ». Ce dispositif est piloté par le Conseil national des Villes actives et sportives, qui est lui-même composé de membres de l'Association nationale des élus chargés du sport et l'Union Sport & Cycle, sous le patronage du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et soutenu par l'Agence nationale du sport.

Ce label contribue au développement d'un maillage territorial de plus en plus important qui fédère les acteurs du monde sportif autour d'une ambition commune. L'objectif du label est de récompenser et de valoriser les initiatives, les politiques sportives et les activités sportives sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre.

Pour obtenir ce label, la Ville doit constituer un dossier de candidature et le transmettre au comité de labellisation chargé d'évaluer les dossiers. Le comité de labellisation, constitué d'acteurs du service sportif choisis par le CNVAS, attribue le label à une ville candidate à partir du dossier de candidature et des critères fournis dans le cahier des charges.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à présenter la candidature de la Ville au label « Ville active et sportive » pour les trois ans à venir, d'approuver le cahier des charges et le règlement ci-annexés du label

« Ville active et sportive », et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la candidature de la Ville au label « Ville active et sportive ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le cahier des charges et le règlement de candidature 2025 du label « Ville active et sportive »,

Considérant que, forte de ses infrastructures et équipements sportifs répartis sur l'ensemble de son territoire ainsi que des associations sportives, la commune de Villiers-sur-Marne se veut être une ville aussi attractive qu'active,

Considérant la politique municipale sportive mise en place et menée œuvre en ce sens en développant le sport pour tous, en accompagnant le tissu associatif par l'octroi de subventions et de mises à disposition gratuites des équipements sportifs, et en animant le territoire à travers des cours d'éducation sportive et physique dans les écoles primaires et des manifestations à caractère sportif.

La commune de Villiers-sur-Marne s'engage donc activement dans la promotion du sport et de l'activité physique pour ses habitants. L'obtention du label « Ville active et sportive » permettra de reconnaître ses efforts et de valoriser les initiatives en matière de bien-être et d'activité sportive pour tous les âges. Ce label, attribué par le ministère des Sports, distingue les communes qui mettent en œuvre des politiques sportives ambitieuses, accessibles et innovantes.

L'objectif du label « Ville active et sportive » vise à encourager la pratique sportive pour tous les habitants, enfants, adultes, personnes âgées et en situation de handicap, à valoriser les infrastructures sportives et l'organisation d'événements favorisant l'accès à l'activité physique, et à promouvoir une activité physique régulière comme facteur de santé et de bien-être.

L'obtention du label « Ville sportive et active » pourrait apporter plusieurs bénéfices à Villiers-sur-Marne : le renforcement de l'attractivité de la commune en valorisant son dynamisme sportif, l'augmentation de la participation des habitants à des activités sportives régulières, contribuant ainsi à améliorer la santé et le bien-être général de la population, l'accès à un réseau national et à des aides financières pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'organisation d'événements sportifs,

l'amélioration de l'image de la Ville en la positionnant comme un modèle de bien-être et de développement durable, notamment en matière d'infrastructures.

La Ville de Villiers-sur-Marne a déjà des bases solides pour prétendre à ce label. Les quelque 9 000 adhérents sportifs et l'infrastructure sportive de qualité témoignent de l'engagement de la municipalité en faveur du sport pour tous. L'obtention du label « Ville active et sportive » serait une reconnaissance des efforts réalisés et constituerait un levier pour continuer à développer l'offre sportive et améliorer le cadre de vie des Villiérais.

Il est donc proposé au Conseil municipal de soutenir la candidature de la Ville pour l'obtention du label « Ville active et sportive ».

Vu la présentation de ce rapport à la Commission Jeunesse et Sport réunie le 1^{er} avril 2025,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, AUTORISE M. le Maire à présenter la candidature de la Ville au label « Ville active et sportive » pour les trois ans à venir,

ARTICLE 2, APPROUVE le cahier des charges et le règlement ci-annexés du label « Ville active et sportive »,

ARTICLE 3, AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la candidature de la Ville au label « Ville active et sportive ».

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Carole.

Je mets aux voix cette candidature de la Ville au label « Ville active et sportive ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. C'est mieux dans le dossier de mettre l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents cette délibération, par 33 POUR.

N°2025-04-12 - Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL 94) - Demande de subvention

M. LE MAIRE.- François LELIÈVRE.

M. LELIÈVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

L'objet de cette délibération est de proposer à notre assemblée le versement d'une subvention annuelle de 2 000 euros à l'Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne, l'ADIL 94. Cette association, créée en 1998 à l'initiative de plusieurs partenaires, la préfecture, le Conseil départemental, Action Logement, la CAF et bien d'autres, s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant l'information des habitants et des professionnels sur toutes les questions liées au logement.

À Villiers, l'ADIL 94 décline ses missions de la façon suivante. D'abord, elle délivre une information juridique gratuite sur toutes les questions liées au logement et à l'urbanisme en direction des habitants et des professionnels de la commune. Elle participe au Forum de l'habitat et du logement organisé par la Ville pour apporter une information juridique, financière et fiscale sur le logement aux propriétaires et aux locataires. Elle communique sur l'événement par l'intermédiaire de son site internet et de sa newsletter mensuelle. Elle diffuse des plaquettes thématiques sur le logement. Elle apporte une aide à la rédaction de supports de communication en termes de logement. Elle propose également des formations dans le cadre de son catalogue annuel, qui sont disponibles à tarifs préférentiels pour nos agents de la Ville, à - 33 %.

La commune de Villiers sera membre de l'assemblée générale de l'ADIL du Val-de-Marne.

Vu les différents textes et les considérants,

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances en date du 2 avril 2025,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE le versement de subvention à l'Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne, ADIL 94, pour soutenir et développer l'action de l'association tout au long de l'année 2025 en direction des habitants et des agents municipaux, et plus particulièrement à l'occasion du Forum de l'habitat et du logement,

ARTICLE 2, DIT que l'ADIL 94 s'engage à tenir un stand d'information et d'animation portant sur les informations sur toutes les questions liées au logement, location, travaux dans le logement, accession à la propriété, la copropriété, la fiscalité, etc., au cours du Forum de l'habitat et du logement,

ARTICLE 3, DIT que le montant de la subvention annuelle est de 2 000 euros,
ARTICLE 4, DIT que la dépense est inscrite au budget de fonctionnement de l'exercice en cours.

M. LE MAIRE.- Merci, François.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents cette délibération, par 33 POUR.

N°2025-04-13 - Adoption de la convention d'action foncière avec le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour le périmètre « Fossés/Trotin »

M. LE MAIRE.- Jean-Philippe BÉGAT n'étant pas présent, je prends cette délibération.

Depuis l'approbation de son plan local d'urbanisme, PLU, en 2013, la commune de Villiers-sur-Marne connaît un développement urbain dynamique, amplifié par l'arrivée du Grand Paris Express. Ce processus de croissance a modifié les principaux axes de la ville, redéfinissant évidemment son paysage urbain tout en préservant les secteurs pavillonnaires.

Le plan local d'urbanisme intercommunal, PLUI, approuvé par le territoire Paris Est Marne et Bois le 12 décembre 2023, s'inscrit également dans la poursuite de cette dynamique.

Dans ce contexte, la Ville a rejoint le 2 août 2022 le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne, SAF 94, pour sécuriser la gestion foncière stratégique et contrer les risques de spéculation immobilière. Ce partenariat permet de mieux anticiper les évolutions du territoire, tout en préservant un équilibre crucial entre développement urbain, qualité de vie des habitants et attractivité locale.

Concernant l'enjeu de requalification du secteur Fossés/Trotin, le périmètre Fossés/Trotin, situé au cœur du centre-ville, s'étend entre la rue des Fossés, la rue Claude-Trotin et la rue du Général-de-Gaulle. Il comprend plusieurs parcelles cadastrées, dont certaines appartiennent déjà à la Ville et constituent un atout pour la transformation du secteur.

Bien que ces terrains communaux soient intégrés dans le périmètre pour assurer une requalification cohérente et d'un seul tenant, ils ne seront bien sûr pas concernés par les acquisitions menées par le SAF 94.

L'objectif est de redynamiser le centre-ville, d'améliorer le cadre de vie en créant une placette et des commerces répondant aux besoins des Villiérais, de diversifier l'offre en logements et de résorber les bâtiments insalubres et menaçant ruines de ces secteurs anciens. Il y a trois arrêtés de péril sur le secteur. Concernant les logements, 25 % seront proposés en bail réel solidaire, BRS, afin de faciliter l'accès à la propriété, poursuivant ainsi la politique de parcours résidentiel menée par la Ville depuis plusieurs années.

Afin d'exercer la maîtrise foncière permettant la réalisation d'un projet urbain cohérent, une convention d'action foncière sera conclue entre la Ville et le SAF 94. Elle permettra la gestion des biens en attente de l'aboutissement d'un projet global sur l'ensemble de l'assiette foncière. Cette convention précisera les responsabilités respectives des partis avec des conventions de portage spécifiques établies pour chaque acquisition foncière.

Par ailleurs, afin d'harmoniser les démarches d'acquisition par le syndicat, la Ville sollicitera l'établissement public territorial Paris Est Mars et Bois pour transférer le droit de préemption au SAF 94 sur les parcelles concernées par la convention.

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la convention d'action foncière entre le SAF 94 et la commune de Villiers-sur-Marne sur le périmètre Fossés/Trotin ci-annexée,

ARTICLE 2, M'AUTORISE ou mon représentant à signer ladite convention d'action foncière visée à l'article 1 de la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférant,

ARTICLE 3, PRÉCISE que chaque acquisition réalisée au sein de ce périmètre fera l'objet d'une convention de portage foncier spécifique.

Voilà. Effectivement, c'est un quartier qui pose des problèmes, notamment de squats, qui est en péril sur trois bâtiments, et il faut évidemment qu'il y ait une continuité urbaine par rapport à tout ce qui a été construit de part et d'autre. Nous confions cela au SAF 94, qui le fait très bien.

Vous le savez, je n'en suis plus le président, j'ai démissionné depuis que j'ai démissionné de ma fonction de président délégué du Département. Nous allons lui confier cette mission délicate et difficile.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous soyons bien clairs, pour que tout le monde puisse visualiser la parcelle dont il s'agit, c'est l'ancien garage Renault et les parcelles attenantes. Ce sont des parcelles qui étaient visées par une promotion immobilière, qui, aux dernières nouvelles, n'a pas abouti, et pour lesquelles vous ne dites pas « on va arrêter et faire autre chose qu'une promotion immobilière ».

Le projet que vous portez est un projet de logements supplémentaires à cet endroit, et nous n'avons que des informations vagues sur ce que vous voulez faire. Une placette, il y en a déjà une, vous ne changez rien. Il n'y a donc pas réellement de projet.

De plus, l'objectif du SAF est de porter des projets d'intérêt général. Ici, il n'y a pas d'intérêt général.

Quand vous aviez essayé de faire...

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'intérêt général ?

M. MASSOT.- Vous créez des logements supplémentaires, vous allez faire du portage pour une promotion immobilière future. Tout au moins, vous ne précisez pas en détail ce projet.

Déjà, quand vous avez eu recours au SAF précédemment, vous aviez proposé un projet qui n'a jamais abouti. C'était rue Dudragne. Vous savez ? Quand vous aviez les quatre parcelles de la rue Dudragne, vous aviez un projet, mais il n'a jamais abouti.

Cette fois, il n'y a même pas de projet, nous ne savons pas. Il y a une placette et des logements. C'est imprécis, ce n'est pas clair.

La question est : allez-vous faire du portage pour une future promotion immobilière, ce qui paraît assez transparent, ou avez-vous un vrai projet pour les Villiérains qui ne soit pas un projet de promotion immobilière supplémentaire ? Merci.

M. LE MAIRE. - Monsieur MASSOT, d'abord, quand on a une verrue comme il existe sur ce terrain, qui est squatté régulièrement et où la police municipale ne fait que d'intervenir, quand on a des bâtiments en ruines qui menacent de tomber, oui,

en tant que maire, comme les 47 maires du Val-de-Marne qui utilisent souvent le SAF, je fais appel au SAF pour essayer de nous sortir un projet et un équilibre financier. Tous les maires, et je dirais plus particulièrement les maires de gauche, utilisent le SAF 94 pour les aider à reconstituer l'espace urbain.

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Laissez-moi finir. Vous, vous considérez effectivement, d'ailleurs comme dans bon nombre de projets, à chaque fois que nous avons une verrue, qu'il faut garder cette verrue, qu'elle peut constituer l'histoire de la ville, etc. C'est laid, mais on peut constituer.

Nous, ce n'est pas dans notre politique, Monsieur MASSOT. Tout ce qui est laid, tout ce qui ressemble à des verrues doit être reconstruit et participer à l'embellissement de notre ville. Vous n'avez peut-être pas la culture du beau, mais nous, nous l'avons.

Vous voulez garder ce que vous avez, mais il n'y a pas d'autres projets...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)* Quel est l'intérêt de cette phrase, à part une attaque personnelle ? *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'autres projets, Monsieur MASSOT. Que voulez-vous faire ? Un terrain de foot ? Mettre une crèche ? Avez-vous aujourd'hui les 8 millions d'euros à mettre sur la table pour acheter cette parcelle et en faire un terrain de jeu, etc. ?

Heureusement...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, écoutez-moi. Quand on est maire d'une ville, on s'intéresse aussi à l'espace urbain, à faire en sorte que ces verrues, ces bâtiments en ruines que nous avons soient reconstitués en très beaux bâtiments et permettent à des acquéreurs, à des Villiérais de se loger.

Aujourd'hui, 1 250 Villiérais estiment être mal logés. Nous allons donc faire...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Arrêtez de parler de promotion immobilière...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, vous ne savez pas ce dont vous parlez. Nous allons faire un projet que le SAF va nous proposer, comme ils le font...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Le SAF est une entité qui a été créée il y a plusieurs années par la majorité de gauche du Département pour aider les maires à régler leurs déficits urbains et leurs problèmes de logement. Nous allons dans ce sens. Je dirais que c'est une mesure plutôt socialiste que de droite.

Nous allons donc effectivement enlever cette verrue et nous montrerons ensuite à la population ce que nous voulons y faire, mais laissons le SAF entamer ses négociations. Tous les propriétaires veulent vendre, ils sont tous vendeurs de leurs baraques et de leurs bâtiments dégradés, que j'appelle toujours des verrues. Quand on passe devant, plus cela va et plus ils se dégradent. Nous allons faire en sorte de booster un petit peu. Nous utilisons un outil extraordinaire qu'est le SAF, que j'ai eu l'honneur et la fierté de présider, qui va régler ce problème. Nous réglerons ainsi l'environnement dégradé d'une partie du centre-ville.

Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Il me semble que cette question a été débattue à la commission, où ma collègue siégeait, et il semblerait que, dans le projet de construction, vous intégrerez 25 % de BRS. Clairement, pour vous, le BRS se substitue totalement au logement purement social, au logement social classique.

M. LE MAIRE.- C'est du logement social.

M. AMARA.- Non, attendez. Le BRS n'est pas du logement social. Vous pouvez l'intégrer dans le quota de 25 %, mais le BRS n'est pas du logement social, c'est du bail réel solidaire. Vous n'allez pas m'expliquer ce qu'est le BRS, puisque c'est moi qui vous avais donné l'idée.

M. LE MAIRE.- Le BRS, c'est du logement social, et il fait d'ailleurs partie des contingents SRU de logement social.

M. AMARA.- Oui, cela fait partie du contingent, mais c'est un choix.

M. LE MAIRE.- C'est de l'accession sociale, c'est-à-dire que l'on propose à des couples, des jeunes couples...

M. AMARA.- Je sais ce qu'est le BRS.

M. LE MAIRE.- Pour d'autres qui ne le savent pas, on propose à de jeunes couples villiérains qui paient un loyer, donc qui prennent leur chèque et qui le jettent par la fenêtre, puisque c'est une location, donc il ne reste rien, de payer, parfois pour la même somme que

le loyer qu'ils déversent, un remboursement de prêt dans l'accession sociale à la propriété. Cela permet à de jeunes couples de passer d'un statut de locataire à un statut de propriétaire, c'est-à-dire tirer vers le haut ces jeunes ménages. C'est une action sociale de logement.

Ensuite, une fois que nous les avons retirés de leur logement social, nous récupérons ce dernier et nous pouvons l'attribuer à un demandeur de logement social.

Le BRS, ce sont des opérations gagnant-gagnant. C'est gagnant pour tout le monde. C'est gagnant pour celui qui cherche un logement social, puisqu'il trouve un logement social. C'est gagnant pour un jeune couple villiérais qui veut passer de statut de locataire à propriétaire et se constituer un patrimoine. C'est gagnant pour la Ville, parce qu'on enlève une verrue dans la ville et que l'on améliore l'environnement. Tout le monde dans ce système est gagnant.

M. AMARA.- Mais, pour le BRS, il faut quand même avoir un apport, et beaucoup, malheureusement...

M. LE MAIRE.- Non.

M. AMARA.- Il ne faut pas d'apport ?

M. LE MAIRE.- Non.

M. AMARA.- Ah, d'accord, vous inventez comme cela ?

M. LE MAIRE.- Non. La Ville...

M. AMARA.- Non mais, si on veut, on ne prend pas le Conseil municipal au sérieux. Il ne faut pas d'apport ?

M. LE MAIRE.- La Ville a demandé aux banques, à qui j'ai demandé de venir dans mon bureau, de faire en sorte...

M. AMARA.- Là, vous êtes inquietant. *(Rires.)*

M. LE MAIRE.- De faire en sorte que ces banques financent le BRS à ces jeunes couples. Nous avons aussi proposé en Conseil municipal, et je crois que vous l'avez voté, une subvention, qui correspond à 2 000 euros pour une pièce, je crois, 4 000 euros pour un deux-pièces et 7 000 euros pour un trois-pièces ou un quatre-pièces. C'est fléché.

M. AMARA.- C'est cela, l'apport. Pour un deux-pièces, on donne 4 000 euros.

M. LE MAIRE.- C'est-à-dire que la Ville dit à la banque que ce n'est pas la peine de demander un apport, puisque la Ville finance déjà une partie de l'appartement.

En plus, l'office foncier solidaire finance 40 % du coût, c'est-à-dire que ces jeunes couples, qui seront à côté d'autres couples qui ont acheté en accession libre, paieront leur logement 40 % moins cher.

Voilà, en fin de compte, ce qu'est une politique de logement permettant aux jeunes couples de devenir propriétaires et, ensuite, aux demandeurs de logement locatif social de trouver un appartement, puisque l'appartement se libère. C'est un dispositif que j'ai mis en place, et que j'ai proposé à l'ensemble des maires, toutes tendances confondues, du Département du Val-de-Marne. Aujourd'hui, ils ont des programmes, quelques fois avec le SAF, sur l'ensemble du territoire.

Il y a deux ans, la Ville de Villiers avait 45 % des BRS en Île-de-France, parce que nous sommes...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)* Il faut être sérieux.

M. LE MAIRE.- Non, pas du tout.

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, c'est incroyable...

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, pourquoi êtes-vous obligé de mentir à chaque fois que l'on discute ? Expliquez-moi, il y a peut-être une raison.

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Mais non, pourquoi vous mentez ? Cela fait trois ans que nous avons mis en place ce système de BRS. Trois ans. Les premiers BRS que nous avons faits, c'est aux Acacias. Allez voir les jeunes couples à qui nous avons permis de sortir du domaine locatif et qui sont maintenant des propriétaires, allez leur demander ce qu'ils pensent du BRS.

M. MASSOT, hors micro.- *(Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Mais non, cela fait trois ans que nous le faisons et, il y a trois ans, nous avons 45 % des BRS de l'ensemble de la France. Aujourd'hui, je suis très fier de dire que tous les maires m'ont suivi, y compris les maires de gauche.

Oui ?

M. AMARA.- Par rapport à ce que vous dites, je me mets sur le site de la Ville, c'est votre source : « *Le bail réel solidaire est un dispositif permettant l'acquisition d'un logement neuf à un prix inférieur de 30 à 40 % des prix du marché libre...* »

M. LE MAIRE.- C'est cela. C'est ce que je viens de dire.

M. AMARA.- « ... rendu possible par un acte d'achat portant uniquement sur le bâti, c'est-à-dire les murs. » Nous sommes d'accord, donc, on paie un loyer sur les murs ?

M. LE MAIRE.- Non.

M. AMARA.- Pardon, je veux dire que l'on paie un loyer sur le foncier.

M. LE MAIRE.- Non. On paie un remboursement de prêt et on paie une redevance sur le foncier.

M. AMARA.- On paie donc un loyer sur le foncier. Je le dis comme cela pour que tout le monde comprenne. En gros, on n'est pas propriétaire du foncier, donc on paie un loyer sur le foncier.

M. LE MAIRE.- Le foncier commun.

M. AMARA.- Et on rembourse le crédit sur les murs. On est bien d'accord ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. AMARA.- Et le crédit correspond en tout cas à 30 à 40 % moins cher que les prix du marché.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est cela.

M. AMARA.- Et là, vous me dites que la subvention que la Ville octroie, qui peut aller de 2 000 à 4 000 euros...

M. LE MAIRE.- À 7 000 euros.

M. AMARA.- Les 7 000 euros, ce n'est pas pour un F2, nous sommes d'accord ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. AMARA.- Cette subvention recouvre et fait en sorte que l'on n'a pas besoin d'apport. Finalement, sans apport, on peut donc avoir accès au BRS.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. AMARA.- Pouvez-vous communiquer solennellement devant la caméra les banques qu'il faut aller voir, pour que les personnes concernées puissent s'y précipiter ? Parce que...

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas vous donner les banques.

M. AMARA.- Ce n'est pas pour moi, c'est pour que les...

M. LE MAIRE.- Nous avons sollicité...

M. AMARA.- Vous ne voulez pas que les Villiérais aient accès au BRS ? Ce que vous dites, c'est tellement magique !

M. LE MAIRE.- Nous avons sollicité toutes les banques de la ville et toutes les banques ont accepté...

M. AMARA.- Regardez la caméra. C'est la caméra qu'il faut regarder, je ne suis pas important. Ce que vous dites, c'est une annonce tellement forte, tellement puissante.

M. LE MAIRE.- Toutes les villes ont accepté ce dispositif.

M. AMARA.- Non, je n'ai pas dit cela. Vous êtes en train de dire que, en gros, on va vous voir, vous nous octroyez une subvention et, ensuite, on peut avoir accès à un logement neuf et on paiera le crédit, il n'y a pas besoin d'apport.

M. LE MAIRE.- Vous avez voté la délibération, Monsieur AMARA.

M. AMARA.- Attendez, arrêtez de noyer le poisson avec moi. Cela ne fonctionne pas.

M. LE MAIRE.- Non, je ne noie pas le poisson. C'est vous qui...

M. AMARA.- La question, ce n'est pas le BRS...

M. LE MAIRE.- C'est vous qui faites en sorte que l'eau du poisson soit trouble.

(Rires.)

M. AMARA.- Non, non, non.

M. LE MAIRE.- Monsieur AMARA, vous faites un...

M. AMARA.- Non, attendez. La question...

M. LE MAIRE.- Vous avez bien compris ce que j'ai dit.

M. AMARA.- Non, justement. Ce que je suis en train de vous dire...

M. LE MAIRE.- Mais si, je suis sûr que vous avez compris.

M. AMARA.- Le BRS, je l'ai proposé dans mon programme. Quand j'en parlais, vous ne saviez même pas que cela existait.

M. LE MAIRE.- Vous avez proposé du BRS dans votre programme ?

M. AMARA.- Il est proposé et toujours visible dans le programme...

M. LE MAIRE.- Cela n'existait pas à l'époque, mais ce n'est pas grave.

M. AMARA.- Vous êtes sérieux ?

M. LE MAIRE.- Il n'y en avait pas.

M. AMARA.- Le dispositif a commencé quand ? En fait, c'est quand vous êtes au courant que cela commence.

M. LE MAIRE.- Non.

M. AMARA.- Le BRS existe depuis longtemps, c'est même anglo-saxon. Bref, on referme la parenthèse.

M. LE MAIRE.- Oui, cela existe...

M. AMARA.- Ce n'est pas grave. C'était sur mon programme en 2019, cela existait.

M. LE MAIRE.- Le premier pays qui a commencé à faire ce système, c'est l'Inde, quand elle était sous autorité anglo-saxonne. Ensuite, c'est venu en Angleterre. En Angleterre, ce système existe depuis au moins une vingtaine d'années.

(Interventions hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? D'accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ des membres présents cette délibération, par 28 POUR et 5 CONTRE.

N°2025-04-14 - Cession par la Ville d'une portion de 13 m² de la parcelle AV 527 sise avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny au profit de M. VADAINÉ

M. LE MAIRE.- Nous devons constater la défection d'une portion de 13 m² attenante au pavillon de M. VADAINÉ, prononcer le déclassement de cette portion de 13 m² et approuver la cession au profit de M. VADAINÉ.

Donc, il s'agit de constater la désaffectation de cette portion de 13 m², de prononcer le déclassement de celle-ci, d'approuver la cession au profit de M. VADAINÉ de cette parcelle AV 527 de 13 m² située au 68, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, de m'autoriser à signer les actes et frais de notaire, et les recettes seront inscrites au budget de la Ville. Il n'y a pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents cette délibération, par 33 POUR.

N°2025-04-15 - Autorisation donnée au maire de solliciter une aide financière auprès du Département dans le cadre du « plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne » - année 2025

N°2025-04-16 - Autorisation donnée au maire de solliciter une aide financière auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du fonds biodiversité

N°2025-04-17 - Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une aide financière auprès de la Région Île-de-France Nature dans le cadre du plan vert

M. LE MAIRE.- Michel MARCHAND.

M. MARCHAND.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Je vous propose, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, de traiter en même temps les délibérations 15, 16 et 17. En effet, elles ont en fait la même finalité.

M. LE MAIRE.- Oui, très bien.

M. MARCHAND.- Ces délibérations sont relatives d'une part à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique, et d'autre part à la préservation de la biodiversité au sein du territoire urbain, à la restauration des milieux naturels, à la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et, pour finir, à la mise en œuvre du plan vert, qui vise à restaurer les écosystèmes urbains.

Assurément, la Ville poursuit la démarche de végétalisation globale du cimetière avec la plantation d'arbres dans les allées principales dans le cadre du plan 50 000 arbres porté par le Département du Val-de-Marne pour la quatrième année consécutive.

La Ville continue les plantations d'arbres dans le cimetière, dans les allées secondaires, soutenues par le fonds biodiversité de la Métropole du Grand Paris, et améliore le cadre de vie des Villiérais en développant le patrimoine arboré local, réduisant ainsi l'empreinte carbone de la Région, qui y apporte sa contribution.

Aussi, tenant compte du Code général des collectivités territoriales et des différents considérants de chacune de ces collectivités,

Le Conseil municipal,

Pour la délibération 15, **ARTICLE 1**, **ADOPTE** la poursuite du projet de végétalisation du cimetière,

Pour les délibérations 16 et 17, **ARTICLE 1**, **APPROUVE** les objectifs municipaux favorisant la biodiversité et la nature en ville,

Pour les trois délibérations, **ARTICLE 2, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions respectivement auprès du Département, de la Métropole du Grand Paris et de la Région Île-de-France via Île-de-France Nature,

ARTICLE 3, AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande,

ARTICLE 4, DIT que les crédits seront inscrits dans l'exercice 2025 et seront inscrits dans les futurs exercices concernés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Très bien. Bravo, Michel.

Il n'y a pas d'avis contraire ? Très bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents les délibérations n°2025-04-15, n°2025-04-16 et n°2025-04-17, par 33 POUR.

N°2025-04-18 - Création des emplois permanents

M. LE MAIRE.- Michel OUDINET.

M. OUDINET.- Merci, Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit dorénavant qu'il soit mentionné dans tous les arrêtés portant recrutement des agents publics la délibération créant les emplois permanents et non permanents. Ces derniers, les emplois non permanents, seront présentés lors du prochain Conseil municipal.

Aussi, il vous est proposé un tableau portant création des emplois permanents en annexe aux fins de régularisation. Ce travail a été rendu possible grâce au travail partenarial engagé dès 2024 avec le CIG Petite Couronne, d'abord à titre gracieux, puis via la convention conclue avec lui relative aux missions de conseil en pilotage des données en ressources humaines. Celui-ci a en effet permis une remise à jour des organigrammes et des postes au sein du système d'information des ressources humaines, SIRH, facilitant ainsi le pilotage de la masse salariale et la mise à disposition de ces données sur les effectifs, son budget, ou encore l'abstentionnisme.

Chaque création de poste ou suppression de poste ultérieure à la présente délibération fera l'objet d'une délibération spécifique.

Il vous est donc proposé d'approuver la création des emplois permanents, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et de dire que les dispositions de la présente délibération prendront effet le 9 avril 2025.

Considérant la présentation de ce projet à la Commission des Finances en date du 2 avril 2025,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la création des emplois permanents tels que présentés en annexe,

ARTICLE 2, DIT que les délibérations portant création des postes en CDD de trois ans visés ci-avant précisent les mentions prévues au titre de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

ARTICLE 3, DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du BP 2025,

ARTICLE 4, DIT que ces dispositions prennent effet le 9 avril 2025.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents cette délibération, par 33 POUR.

N°2025-04-19 - Modification du tableau des emplois et des effectifs des emplois permanents

M. LE MAIRE.- Ensuite, la modification du tableau des emplois.

M. OUDINET.- En complément du point précédent portant création des emplois permanents au sein de la collectivité et afin de le mettre en corrélation avec le suivi des emplois pourvus, il vous est proposé un tableau des emplois et des effectifs des postes permanents annexés à la présente délibération. Celui-ci comprend davantage d'informations que le tableau créant les postes permanents, à savoir les postes pourvus et les postes pour lesquels les agents absents sont remplacés.

Ce tableau sera actualisé à chaque Conseil municipal afin de suivre l'évolution des postes et des carrières des agents, liée à la réussite aux concours et aux examens professionnels de la fonction publique territoriale, aux avancements de grade, aux promotions internes, aux prévisions de recrutement, aux départs et aux modifications réglementaires.

Ce tableau des emplois et des effectifs a été réalisé en fonction des effectifs pourvus au 31 mars 2025 en tenant compte des recrutements à intervenir.

Il vous est donc proposé ce soir d'adopter le tableau des emplois et des effectifs annexé, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et de dire que les dispositions de la présente délibération prendront effet le 9 avril 2025.

Considérant la présentation du projet à la Commission des Finances en date du 2 avril,

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE le tableau des emplois et des effectifs des emplois permanents tels que présenté en annexe,

ARTICLE 2, DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du BP 2025,

ARTICLE 3, DIT que ces dispositions prennent effet le 9 avril 2025.

M. LE MAIRE.- Très bien. Il n'y a pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents cette délibération, par 33 POUR.

N°2025-04-20 - Création de la brigade de nuit de la police municipale

M. LE MAIRE.- Vous le savez, la municipalité fait de la sécurité sa priorité. Constituée en 1995, la police municipale a été la première du département du Val-de-Marne à être armée. Depuis, les moyens ont constamment été adaptés aux besoins avec le recrutement d'un directeur et la création d'un poste d'adjoint, le déploiement de 71 caméras de vidéosurveillance, bientôt 80, la création d'une brigade moto et l'adhésion au dispositif « Voisins vigilants ».

De nombreuses dispositions ont été prises afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité des usagers. Ces dispositions ont permis en 2024, selon les statistiques du commissariat, de faire baisser de 25 % les cambriolages au sein des résidences principales et de près de 14 % les atteintes aux biens.

Face aux changements de comportements et à des problématiques identifiées notamment depuis la fin de la crise sanitaire, la commune souhaite aujourd'hui renforcer davantage sa sécurité et créer une brigade de nuit qui contribuera à assurer la continuité des actions menées par la brigade de jour. Celle-ci sera composée de quatre agents issus de la filière police municipale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création de cette brigade de nuit à la police municipale, et la création de quatre emplois permanents d'agents à temps complet issus du cadre d'emploi des gardiens-brigadiers de police municipale.

Le Conseil municipal,

ARTICLE 1, APPROUVE la création d'une brigade de nuit au sein de la police municipale de la Ville,

ARTICLE 2, APPROUVE la création de 4 emplois permanents à temps complet de catégorie C issus du cadre d'emploi des gardiens-brigadiers de police municipale,

ARTICLE 3, DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 au BP 2025 que nous avons voté,

ARTICLE 4, DIT que ces dispositions entrent en vigueur le 9 avril 2025, c'est-à-dire demain.

Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues, cette délibération est un aveu, celui de l'insécurité constatée à Villiers et ailleurs. D'ailleurs, votre seule consolation est que les faits criminels et délictueux augmentent moins qu'envisagé.

Cette délibération est d'une rare impréparation, et c'est tout de même assez étrange lorsque l'on se dit que cela fait un certain temps que nous avons des problèmes d'insécurité, et donc que le besoin en force de l'ordre existe depuis longtemps. Vous auriez pu préparer cette délibération.

D'ailleurs, vous avez dit tout à l'heure que les effectifs de policiers vont être pris sur la police municipale « de jour ». D'une certaine façon, Jacques BENISTI déshabille donc Alain BENISTI pour en faire une brigade de nuit.

Cette délibération est largement fictive. Nous créons une brigade de nuit qui n'est pas équipée en personnel, dont on ne connaît pas le projet précis ni les modalités d'intervention...

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de personnel ? *(Rires.)*

M. MASSOT.- Elle n'est pas équipée. Vous faites du transfert personnel.

M. LE MAIRE.- Non mais, le pire, c'est qu'il croit ce qu'il dit. C'est cela, le vrai problème. *(Rires.)* Quand vous l'entendez parler comme cela, il croit vraiment ce qu'il pense.

M. MASSOT.- Votre mépris est absolument inutile.

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur MASSOT, je suis obligé de donner des explications à mes élus, parce que...

M. MASSOT.- Votre mépris est absolument inutile.

M. LE MAIRE.- Vous faites rire tout le monde, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- J'ai le droit de finir ma phrase ?

M. LE MAIRE.- Non seulement vous dites n'importe quoi...

M. MASSOT.- Vous voyez...

M. MALEINE, hors micro.- Laissez finir !

M. LE MAIRE.- Allez-y, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Il n'y a même pas de dialogue démocratique. Il n'y a même pas d'explication.

M. LE MAIRE.- Allez, je vous écoute.

M. MASSOT.- Votre seule façon de penser, votre seule façon d'objecter nos arguments, ce sont des attaques personnelles.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas objecter, vous dites n'importe quoi, Monsieur MASSOT. Moi, j'aimerais bien objecter à quelque chose qui est sensé.

M. MASSOT.- Non, parce que vous pensez détenir la seule vérité...

M. LE MAIRE.- Malheureusement, ce que vous dites n'est pas crédible, n'est pas sensé, Monsieur MASSOT.

M. MASSOT.- Vous pensez...

M. LE MAIRE.- Écoutez, les gens qui vous regardent...

M. MASSOT.- Voilà, je n'ai même pas réussi...

M. LE MAIRE.- Vraiment, les gens qui vous regardent éclatent de rire en vous écoutant.

M. MALEINE, hors micro.- N'ayez pas peur de la contradiction.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une contradiction !

M. MALEINE, hors micro.- N'ayez pas peur de laisser finir !

M. LE MAIRE.- Mais non, j'aimerais justement qu'il y ait une contradiction, mais il n'y a pas de contradiction, c'est simplement n'importe quoi de dire cela.

M. MASSOT.- Il n'y a pas de dialogue, il n'y a pas d'explication. Je ne peux même pas aller au bout de ma présentation...

M. LE MAIRE.- Mais, quand on emploie vos propos...

M. MASSOT.- ... et vous-même...

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, il n'y a plus de dialogue avec vous.

M. MASSOT.- Pour l'instant, nous avons des policiers budgétaires...

M. LE MAIRE.- Vous refusez de venir aux commissions pour que nous ayons justement un dialogue entre quatre murs et que nous puissions effectivement essayer de voir les problèmes qu'il peut y avoir.

M. MASSOT.- Ce n'est pas le sujet des commissions, c'est le sujet de la démocratie, c'est le sujet des Villiéraines et des Villiérains. Ce que nous faisons, nous le faisons pour les Villiéraines et les Villiérains. Nous le faisons pour...

M. LE MAIRE.- Mais non. Monsieur MASSOT, vous savez pertinemment que si nous faisons...

M. MASSOT, hors micro.- (*Inaudible.*)

M. LE MAIRE.- Si nous avons ces dispositions, c'est justement parce que nous avons malheureusement une défaillance de la Police nationale. Ce n'est pas qu'elle ne fait pas un bon travail, c'est qu'elle n'a pas d'effectifs. Depuis des années, nous manquons d'effectifs parce que les hauts fonctionnaires de l'administration de l'État considèrent que Paris doit être sécurisée par des agents de la Police nationale et que les banlieues sont des sous-zones dans lesquelles on ne doit pas envoyer de Police nationale.

C'est pour cela, si vous voulez, que les villes de Paris ont constitué, par exemple, des brigades spécialisées de police avec leur OPAC, comme nous avons eu avec le GPIS. On voit ce que cela donne aujourd'hui, malheureusement, avec les incidents qui se sont passés et qui sont inadmissibles.

Nous sommes donc obligés de compenser toutes ces défaillances pour créer vraiment ces polices.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ?

M. MASSOT, *hors micro*.- Je n'ai même pas fini ce que j'avais à dire...

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. MASSOT, *hors micro*.- C'est toujours cela de pris, (*inaudible*).

M. LE MAIRE.- Qui est pour ? Unanimité sur cette délibération.

M. AMARA*, *hors micro*.- (*Inaudible*.) C'est possible de les laisser finir quand même, ou pas ?

M. LE MAIRE.- Non, on perd du temps. Regardez l'heure qu'il est. C'est n'importe quoi. Si au moins il y avait une cohérence, mais non, il n'y a pas de cohérence dans vos propos, vous divaguez complètement dans vos errements. C'est tout.

(*Interventions hors micro, inaudible.*)

M. LE MAIRE.- Il a terminé. C'est cinq minutes d'intervention, et cela fait sept ou huit minutes.

M. MASSOT, *hors micro*.- Je n'ai même pas fait deux minutes d'intervention ! Vous oubliez que c'est filmé. Vous oubliez que toutes les Villiéraines et tous les Villiérains peuvent revoir (*inaudible*).

M. LE MAIRE.- Je sais que tous les Villiérains, les 32 700 Villiérains, sont effectivement derrière leur écran pour voir le Conseil municipal. Même cela, Monsieur MASSOT...

M. MASSOT, *hors micro*.- Ils peuvent vérifier vos propos, c'est simple. (*Inaudible.*)

M. LE MAIRE.- Monsieur MASSOT, quand vous ne mentez pas, vous errez complètement dans des divagations. Ce sont des errances infernales. Le problème, c'est que vous ne vous apercevez même pas de ce que vous faites.

M. MASSOT, *hors micro.- (Inaudible)*, soit on est d'accord avec vous, soit on ment.

M. LE MAIRE.- Si vous êtes d'accord avec moi, c'est très bien, alors.

M. MASSOT, *hors micro.- (Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Je ne vous demande pas d'être d'accord avec moi, Monsieur MASSOT. Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, vous ne votez pas la création de cette brigade, c'est tout.

M. MASSOT, *hors micro.-* Il n'y a pas de dialogue, il n'y a pas de construction collective. Vous ne savez pas ce qu'est, en vrai, le dialogue et la construction intelligente.

M. LE MAIRE.- Ah, voilà ! Je ne sais pas ce qu'est le dialogue, non.

M. MASSOT, *hors micro.- (Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- J'attends que vous m'appreniez, Monsieur MASSOT. Si vous donnez des cours de dialogue, je suis prêt à les suivre. Vous ne venez même pas aux commissions, vous êtes incapables de faire un dialogue avec un maire !

M. MASSOT, *hors micro.- (Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Vous êtes incapables de faire un dialogue ! Si vous en étiez capable, vous viendriez en commission et nous pourrions parler tranquillement, en disant « Monsieur le Maire, j'ai une proposition à vous faire », etc. Là, vous faites...

M. MALEINE, *hors micro.- (Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Mais non ! Je n'ai absolument pas peur, Monsieur MALEINE.

M. MALEINE, *hors micro.- (Inaudible.)*

M. LE MAIRE.- Je recommence le vote.

Qui est contre la création de cette police de nuit ?

M. MALEINE, *hors micro.-* Nous demandons à finir l'intervention.

M. LE MAIRE.- Qui est contre cette brigade de nuit ?

M. MASSOT, *hors micro.- (Inaudible.)*

M. MALEINE, *hors micro.-* Laissez-nous terminer l'intervention, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Non. Qui est contre cette brigade de nuit ?

M. MALEINE, *hors micro.-* Nous n'avons pas utilisé les cinq minutes.

M. LE MAIRE.- Je vous laisse une minute, Monsieur MASSOT. Cela fait déjà 7 minutes.

M. MASSOT.- Dont cinq de parole de chez vous.

M. LE MAIRE.- Non, pas du tout.

M. MASSOT.- Cette délibération est donc largement fictive, communicationnelle, car nous créons une brigade de nuit qui n'est pas équipée aujourd'hui en personnel réel, dont on ne connaît pas le projet précis ni les modalités d'intervention.

Nous la voterons néanmoins, car c'est déjà cela de pris pour la sécurité des Villiéraines et des Villiérains, à laquelle nous sommes particulièrement attentifs, et, je l'ai dit à plusieurs reprises, que nous sommes pour un renforcement important des forces de police municipale, car nous en avons besoin. Merci.

M. LE MAIRE.- Pour créer cette brigade, il faut créer les postes. D'accord ? Nous créons donc les postes et, une fois que nous avons créé les postes, nous pouvons lancer des consultations pour avoir des membres. C'est ainsi que se passe une gestion municipale, Monsieur MASSOT.

Je répète, qui est contre la délibération ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention et il n'y a pas de vote contre ?

(Intervention hors micro, inaudible.)

M. LE MAIRE.- Je suis étonné, simplement.

Qui est pour ? Unanimité. Merci !

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents cette délibération, par 33 POUR.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Nous avons réussi.

Bonne soirée et bonne nuit, Monsieur MASSOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Évelyne DORIZON



Le Président de la Séance

Jacques Alain BENISTI

Maire

